



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards  
**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**  
**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

CARTE POSTALE, ED. JO LÉGER (SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE)



■ Premier remonte-pente de Saint-Colomban, ce téléski est entré en service le 21 décembre 1958.

## Le téléski du Châtelet

## Ouverture : un front de neige peu enneigé, mais un soleil éclatant

L'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban a bouclé mi-novembre ses recrutements pour la saison d'hiver 2018-2019 avec quelques changements au sein des équipes techniques. Christophe Poirier, directeur de cet établissement : « *Outre l'arrivée du nouveau chef d'exploitation, Roger Espinasse, nous avons recruté deux techniciens confirmés : Bastien Rodier, qui travaillait jusque-là à la Satvac, assurera les fonctions de « snowmaker » (\*) et d'électricien, et Romain Giraud, jusque-là aux Karelis, assurera la fonction de mécanicien, agent d'entretien des remontées mécaniques. Au niveau du management intermédiaire, Florent Lanouguère assurera la fonction d'adjoint au chef d'exploitation pour cette saison. Le reste de l'équipe était déjà présent l'hiver dernier.* »

Le 13 novembre 2018, les délégués du personnel ont signé le nouvel accord collectif d'entreprise qui fixe les conditions d'embauche notamment concernant les primes (catégories de personnel concernées, modalités de versement, etc.). À compter des embauches effectuées pour la présente saison, les nouveaux entrants n'ont pas été recrutés aux conditions qui prévalaient au temps de la Satvac. Ce qui concerne 50 % des saisonniers.



ÉPIC

■ L'équipe dirigeante de l'ÉPIC. De gauche à droite, au 1<sup>er</sup> rang : Boris Forestier (mécanicien), Bastien Rodier (électricien nivoculteur), Florent Lanouguère (technicien maintenance), Aurélie Duverger (responsable des caisses), Roger Espinasse (chef d'exploitation), Laurence Hamalian (assistante de direction), Romain Giraud (technicien de maintenance) ; au second rang : Christophe Poirier (directeur), Simon Cartier-Lange (chef des pistes), James Martin-Fardon (responsable du damage).

L'effectif comprend 42 salariés (3 permanents et 39 saisonniers dont 37 embauchés le 21 décembre) répartis ainsi : 20 pour l'exploitation des remontées mécaniques (conducteurs et assistants), 9 artificiers, pisteurs-sécouristes, maîtres-chiens, 5 pour la maintenance, 3 pour le damage, 3 pour la vente, 2 pour l'administration et la direction.

À l'initiative de l'Office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon, le conseil municipal de Saint-Colomban a organisé le 14 décembre en soirée, un repas (préparé par Gilbert Pautasso, et Patrick Martin-Fardon pour le dessert) auquel étaient invités les administrateurs et le personnel de l'OT, les conseillers municipaux et le personnel communal de Saint-Colomban, les administrateurs et le personnel permanent et d'encadrement de l'ÉPIC. Dans un premier temps, le conseil municipal et les personnels de Saint-Alban n'étaient pas invités. Sur réaction de Jacqueline Dupenloup, étonnée de cet oubli (les deux communes participant au fonctionnement de l'OT, organisme à l'origine de la soirée), cette omission a été réparée..., mais

il n'a pas été possible de déplacer la date d'un conseil municipal programmé à Saint-Alban. Donc pas d'élus *Ban'nes* au repas.

Finalement une trentaine de personnes étaient présentes afin que, selon Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, « *tout le monde ait fait connaissance avant de démarrer cette nouvelle saison, parce il y a eu du renouvellement de personnel à la mairie, à l'OT et à l'ÉPIC dans le courant de l'année qui se termine, et pour bien comprendre aussi la logique de la station car tout le monde est interdépendant. L'objectif était également de bien prendre en compte l'été avec un rapide bilan de ces 3 dernières années, et de se préparer aux projets portés par la commune ».* (Lire page 3 le « point de vue » de Pierre-Yves Bonnivard.)

L'ouverture de la station s'est effectuée comme prévu le 22 décembre dans toutes les stations des Sybelles. À Saint-Colomban, la neige est tombée mi-décembre mais en faible quantité (49 cm sur le mois mesurés par Michel Donda à 1 120 m), si bien qu'à l'ouverture, le téléski de Rogement et la piste du bas de l'Ormet (de l'Auberge du Coin à La Pierre) sont restés fermés. Le téléski de l'Épinette a pu être ouvert grâce à l'apport d'une quinzaine de

## ■ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Durant deux week-ends, autour des dimanches 16 et 23 décembre, les deux associations Épicerie & compagnie et La Fine équipe ont proposé dans les locaux de l'épicerie et l'atelier attenant de l'ancienne boulangerie un marché de Noël, riche des compositions des artisans et artistes villarins. Un beau succès, dans une atmosphère conviviale.

DU 20 AU 27 DÉCEMBRE, ON POUVAIT VISITER (VERS 18 HEURES ET À PIED POUR LA PLUPART DES PARTICIPANTS, MAIS CEUX QUI LE SOUHAITAIENT POUVAIENT UTILISER LEUR VOITURE) LES « FENÊTRES DE L'AVENT » ANIMATION ORGANISÉE À SAINT-COLOMBAN DEPUIS 2012 PAR MARGUERITE PARET-DAUPHIN. CETTE ANNÉE IL Y EN AVAIT HUIT : AU CHEF-LIEU, À NANTCHENU, À LA PIERRE, AU MARTININ (3 FENÊTRES) ET AU CHÂTELET (2 FENÊTRES) VISITÉES EN QUATRE SOIRESSES. UNE TOURNÉE DE L'ENSEMBLE DES FENÊTRES DÉCORÉES A EU LIEU LE 27 DÉCEMBRE. À CHAQUE FOIS, DEVANT CES FENÊTRES, LES VISITEURS (AU TOTAL 92 PERSONNES) CHANTAIENT OU ÉCOUTAIENT UN CONTE OU UN POÈME, PUIS BISCUITS, VIN ET CHOCOLAT CHAUDS ÉTAIENT OFFERTS PAR LES PROPRIÉTAIRES DES FENÊTRES (LE 27 DÉCEMBRE C'EST LA COMMUNE QUI OFFRAIT).

LE 24 DÉCEMBRE, LE PÈRE NOËL DEVAIT VISITER LES VILLARDS, AU PIED DES PISTES, ET PASSER, LE LENDEMENAIS, AU SOMMET DE L'OUILLOON.

LE 24 DÉCEMBRE À 19 HEURES, L'ÉGLISE DE SAINT-COLOMBAN ÉTAIT AUX TROIS QUARTS PLEINE, VILLARINS ET TOURISTES MÉLÉS, POUR UN MOMENT DE VEILLE DE NOËL D'UNE CHALEUREUSE SIMPLICITÉ. UNE DOZAINE DE CHORISTES ONT PROPOSÉ CONTES ET CHANSONS AUTOUR DE LA CRÈCHE TRADITIONNELLE. LE CHANT FINAL, « *NOËL DES SAVOYARDS* », FUT PARTICULIÈREMENT APPLAUDI ! CHACUN PUT DÉGUSTER VIN CHAUD ET CHOCOLAT OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN.

L'APRÈS MIDI DU 31 DÉCEMBRE A ÉTÉ DÉDIÉ AUX ENFANTS AVEC MAQUILLAGE, DÉCORATION ET LÂCHER DE LANTERNES THAÏLANDAISES, JEUX DE KERMESSE EN BOIS, FEU D'ARTIFICE ET APÉRITIF..., TANDIS QUE, LE SOIR, LE CLUB DES SPORTS ORGANISAIT UNE SOIREE DANSANTE À LA SALLE DES FÊTES.

LES POTS D'ACCUEIL DE LA MAISON DU TOURISME, QUI PERMETTENT, AUTOUR D'UN GREEN CHAUD OU CHOCOLAT CHAUD, DE DÉCOUVRIR LE PROGRAMME DES ANIMATIONS ET DES ACTIVITÉS DE LA SEMAINE, ONT EU LIEU LES SAMEDIS 22 ET 29 DÉCEMBRE ET SE DÉROULERONT LES LUNDIS 11, 18 ET 25 FÉVRIER ET LUNDI 4 MARS À 19 HEURES.

UNE SEULE ANIMATION A ÉTÉ PROGRAMMÉE EN JANVIER (*LIRE CI-DESSOUS*), CEPENDANT L'OT PROPOSE COURSES DE LUGES, ATELIERS CULINAIRES, COURSES D'ORIENTATION, CONCOURS DE BONHOMMES DE NEIGE, VISITES DE L'ÉGLISE DE SAINT-COLOMBAN, SORTIES EN RAQUETTES, ETC. LA MAISON DU PATRIMOINE SERA OUVERTE LES MERCRIDES DE 15 H 30 À 18 H 30 PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET SUR DEMANDE, HORS VACANCES SCOLAIRES, POUR LES GROUPES DE 6 PERSONNES ET PLUS. L'ATELIER DE SIMON CARTIER-LANGE SERA OUVERT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, DU LUNDI AU VENDREDI DE 14 HEURES À 18 HEURES, ET SUR DEMANDE HORS VACANCES SCOLAIRES. DES BALADES EN RAQUETTES, D'UNE DEMI-JOURNÉE, ACCOMPAGNÉES ET ACCESSIBLES À TOUS, SONT PROGRAMMÉES LES MARDIS ET VENDREDIS DURANT LES VACANCES D'HIVER ET CHAQUE MERCRIDI EN DEHORS DE CES PÉRIODES. DES BALADES EN RAQUETTES NOCTURNES (CETTÉ FOIS), ACCOMPAGNÉES, ACCESSIBLES AUX DÉBUTANTS ET SE TERMINANT À L'*HÔTEL DE LA POSTE* (POUR UN DÎNER « *TIPIQUE ET CONVIVIAL* ») SONT PROGRAMMÉES LES 13, 19 ET 27 FÉVRIER ET LE 6 MARS, ET CHAQUE JEUDI EN DEHORS DES VACANCES SCOLAIRES.

• **samedi 19 janvier et dimanche 20 janvier** : week-end de randonnées en raquettes avec, le samedi, randonnée nocturne qui se terminera par un dîner sous des tentes inuits (de 18 h 30 à 22 h 30 ; à partir de 10 ans ; 40 personnes maximum), et, le dimanche, plusieurs ateliers tels que l'observation de la faune sauvage ou la fabrication de différents abris de fortune en hiver. Horaires des ateliers : en continu de 9 h 30 à 16 heures ; départ des randonnées à 9 h 30 et 13 h 30 (durée 2 h 30).

• **samedi 2 février (et jusqu'au mardi 5 février)** : 2<sup>e</sup> édition de la semaine Zen Ô Sybelles, au sommet de l'Ouillon et dans chacune des stations des Sybelles pour « *des animations et des activités exclusives* ».

• **jeudi 14 février** : Saint-Valentin : de 17 heures à 19 heures ski-joëring sur le front de neige ; descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'office de tourisme.

• **mardi 20 février** : grand loto de l'hiver à la salle des fêtes (20 heures).

• **jeudi 21 février** : 17 heures, « *la givrée* », épreuve « *semée d'obstacles, à disputer en groupes ou en solo* » ; descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'office de tourisme.

• **jeudi 28 février** : De 10 heures à 17 heures, Kid's Villards, journée dédiée aux enfants avec des constructions de chalets en grandeur nature, une tour de grimpe de 7 mètres de haut à escalader, lanternes thaïlandaises à customiser, structure gonflable, jeux de kermesse en bois, etc. Descente aux flambeaux et vin chaud offert par le Club des sports des Villards.

• **mardi 5 mars** : Mardi gras et karaoké (à 21 heures à la salle des fêtes).

• **jeudi 7 mars** : à 17 heures, jeux de kermesse en bois ; descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'École du ski français de Saint-Colomban.

• **samedi 30 mars et dimanche 31 mars** : animations autour du rugby et des ferias organisées à l'Ouillon.

BÉNÉVOLES (ÉLUS, CLUB DES SPORTS, ETC.) ONT RENFORCÉ L'ENNEIGEMENT DE LA PISTE QUI, L'ÉTÉ, PERMET DE REJOINDRE LE COIN À PARTIR DE LA PIERRE. TOUTES CES EFFORTS ONT ÉTÉ CONTRARIÉS PAR LE REDOUX QUI S'EST INSTALLÉ DURANT LA PREMIÈRE SEMAINE DES VACANCES DE NOËL AVEC DES TEMPÉRATURES COMPRISES ENTRE -3,5 °C ET 4,3 °C (RELEVÉES À 6 HEURES, MÊME SOURCE) ET LA PLUIE QUI EST TOMBÉE EN ABONDANCE : 195 MM EN DÉCEMBRE DONT 35 MM LA VEILLE DE L'OUVERTURE ET 10 MM LE 24 DÉCEMBRE (MÊME SOURCE). LE 29 DÉCEMBRE, UNE OPÉRATION D'ENNEIGEMENT AU SOMMET DE L'ÉPINETTE (SERGE DARVES-BLANC) EST DONC DEVENUE NÉCESSAIRE AVEC LA NEIGE DE CULTURE PRODUITE DANS LA NUIT.

NÉANMOINS LE HAUT DU DOMAINÉ ÉTAIT PARFAITEMENT ENNEIGÉ ET PRATICABLE, ET LES TRES BONNES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ONT FAVORISÉ LA FRÉQUENTATION DE LA STATION.

(\*) Poste précédemment tenu par Nicolas Revol.

## ■ BRÈVE

► **FORFAITS : TARIFS PRÉFÉRENTIELS.** Pour la présente saison, des tarifs préférentiels sont réservés aux résidents de l'ex-canton de La Chambre qui adhèrent à l'office de tourisme intercommunal, sur les stations de Saint-François-Longchamp, Saint-Colomban-des-Villards et sur la zone nordique du Grand Coin. Les cartes d'adhérent (valables du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019, une photographie et un justificatif de domicile sont exigés) sont en vente depuis le 1<sup>er</sup> décembre à l'OT (12 euros). Sur le domaine de Saint-Colomban, le forfait journée coûtera 24,20 € en semaine et 20,20 € le week-end (au lieu de 26,90 €), et sur le domaine des Sybelles, ce forfait coûtera 40,40 € en semaine et 33,60 € le week-end (au lieu de 44,80 €). Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à l'OT de l'ex-canton de La Chambre (04-79-56-33-58).

## ÉCOLE DU SKI FRANÇAIS

### Clément Girard, nouveau directeur

Depuis juin dernier, Clément Girard est le nouveau directeur de l'École du ski français (ESF) de Saint-Colomban. Il succède à Christian Martin-Fardon qui a pris sa retraite après 15 ans de direction.

Dans *Traces* (le magazine des moniteurs du ski français, numéro 119, octobre 2018), Clément Girard indique : « Je ne suis jamais allé au club de ski des Villards, j'ai appris à skier avec mon père, moniteur, et j'ai beaucoup skié avec des copains en toutes neiges, en forêt. Je me suis entraîné en slalom avec Mathieu Hustache qui encadre le groupe compétition à l'ESF des Menuires et organise des stages « Esprit Ski ». J'enseigne depuis janvier 2013 en tant que stagiaire à l'ESF de Saint-Colomban. Aspirant moniteur, il me reste le final à passer, j'ai pu obtenir une dérogation pour reprendre la direction de l'ESF car, Christian Martin-Fardon partant à la retraite, personne n'était candidat. (...) Étant pluriactif, habitant sur place et ayant épaulé Christian Martin-Fardon au niveau informatique, j'étais déjà un peu rodé. Me proposer pour prendre sa suite m'a paru logique et gérable. L'ESF de Saint-Colomban (5 moniteurs permanents) est une très petite école avec seulement huit cartes syndicales (...), avec une clientèle venant majoritairement de la

résidence de vacances Goélia, très familiale, avec beaucoup d'enfants débutants jusqu'au niveau 2<sup>e</sup> étoile, mais certaines périodes hors vacances scolaires sont très creuses. Je souhaite préserver la bonne cohésion entre les moniteurs (...) et j'aimerais aussi motiver quelques jeunes qui ont une deuxième activité à rester dans notre école. » En s'engageant, Clément Girard avait aussi dans l'idée de créer un site Internet informatif, avec réservations en ligne. C'est chose faite (<https://www.esf-st-colomban-des-villards.com/>).

Âgé de 25 ans, Clément Girard est un pluriactif qui n'a jamais eu de coupure depuis qu'il a terminé ses études puisque dès la saison d'hiver terminée (début avril) il travaille en Tarentaise dans le BTP où la principale mission de l'entreprise qui l'emploie est la réhabilitation et/ou la construction de chalets (d'alpage mais aussi au sein des villages). Puis en juillet et août c'est la fenaison pour le GAEC de la fia, et de septembre à fin novembre il réintègre l'entreprise en Tarentaise. Depuis fin novembre, il travaille au GAEC (installations de nouveaux abris pour les troupeaux dans la vallée des Hurtières) pour revenir ensuite à l'ESF de Saint-Colomban, de l'ouverture des pistes à la fin de saison, et ainsi de suite...

## ■ BRÈVES

► **ESPACE GLANDON.** Suite au départ d'Aurore Poix, Ludivine Delmarle a été recrutée à l'Office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon. Originaire d'Orléans, elle est âgée de 22 ans. « J'ai effectué un BTS en tourisme à Orléans puis une licence professionnelle d'un an afin de me spécialiser dans l'événementiel et le tourisme d'affaires à Mende, en Lozère. Le 30 septembre dernier, j'ai terminé ma dernière année de formation en effectuant un stage de 6 mois en région parisienne. Je suis dans l'animation depuis 4 à 5 ans ce qui m'a permis de beaucoup voyager que ce soit en France ou à l'étranger. J'adore lire et cuisiner. » Ludivine Delmarle a pris ses fonctions le 22 octobre.

► **APPEL À COTISATION.** L'appel à cotisation lancé (4 septembre) par l'OT aux associations n'a pas été apprécié par certains responsables associatifs : « On comprend qu'un hébergeur, un commerçant, doive adhérer, mais qu'une association qui fait du pur bénévolat pour le pays soit concernnée est incompréhensible. L'OT serait plus en difficulté que les associations si elles n'adhéraient pas, car les activités qu'il propose seraient bien allégées sans certaines d'entre elles. » Après quelques explications (le 17 novembre au cours d'une réunion entre le conseil d'administration de l'OT et les associations), il semblerait que la plupart des associations aient décidé d'adhérer à l'OT. Sur le plan pratique, les associations devront communiquer leurs animations à l'OT chaque semaine avant le jeudi soir pour figurer dans le programme hebdomadaire. L'OT ne prêtera plus de matériel car les oubliés de restitution seraient trop fréquents...

► **RENCONTRE OT – 4C.** Le 26 novembre, le bureau de l'OT (étaient présents Pierre-Yves Bonnivard, Patricia Valcke, Bernard Wyns, Alain Jamen et Solenne Clavel, responsable de l'OT) a rencontré le bureau de la 4C (présents : Bernard Chêne, Christian Rochette, Roger Arnoux et Mi-

chèlle Nony, secrétaire). Suite à cette rencontre, la 4C devrait augmenter le budget 2019 de l'OT afin de financer un emploi d'animateur, en juillet et août, et la refonte du site Internet. L'OT a rappelé ses objectifs : « Réduire les heures supplémentaires du personnel permanent, l'été, pour libérer du temps en intersaison, notamment en automne pour mieux préparer la saison d'hiver ; travailler davantage en lien avec l'EPIC, particulièrement pour la communication ; se rapprocher des structures régionale (comité régional du tourisme) et départementale (Savoie Mont Blanc) avec l'aide de Christian Rochette vice-président de la 4C. »

► **SYBELLES-VILLARINCHE.** Le 22 décembre, le bureau de l'OT a annulé la 20<sup>e</sup> édition de la Sybelles-Villarinche programmée le 3 mars 2019. Jusqu'à présent cette épreuve de ski de montagne était organisée avec l'aide du CAF Maurienne (présence d'un guide pour le tracé et de nombreux bénévoles). Mais, depuis quelques années, plusieurs membres du CAF se sont rapprochés de la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME) qui soutient la Jarrienne des cimes (épreuve concurrente). L'édition 2018 de la Sybelles-Villarinche était donc la dernière aidée par le CAF. Un rapprochement a eu lieu avec la FFME qui aurait souhaité un parcours empiétant sur le domaine skiable des Sybelles ce qui posait, selon les responsables villarins, un problème d'acheminement des bénévoles avec les remontées mécaniques. Cette proposition n'a donc pas été retenue par la commission communale de sécurité (20 décembre), d'autant que, dès l'entame des discussions, cette variante n'aurait pas reçu « d'échos favorables dans les autres stations des Sybelles ». D'où l'annulation de l'édition 2019, les Villards n'ayant pas les moyens humains pour assurer seuls cette course sur Belledonne. Une « structure » devrait être créée pour préparer la 20<sup>e</sup> édition, au printemps 2020, sur Belledonne.

## POINT DE VUE

### Retour sur les projets engagés : sécurité, hébergement, téléporté

Au démarrage de la saison d'hiver 2018-2019, la troisième consécutive qui verra le domaine skiable de la commune exploité par l'EPIC du domaine skiable de Saint-Colomban, quels sont les projets et les démarches engagés sur le plan touristique hivernal ?

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et jusqu'au 30 novembre 2019, six gîtes communaux, situés à Lachenal et jusqu'à présent gérés par l'office de tourisme (OT) pour le compte de la commune, ont été donnés en gérance à la société « À la Croisée des chemins » basée dans le Haut-Rhin et spécialisée dans l'organisation de séjours.

Cette année, la commune a récupéré, intégralement et définitivement, la résidence de La Perrière et les bâtiments construits à l'époque par le district de la vallée des Villards. La réforme de l'intercommunalité appliquée en avril 2014 et les démarches administratives qui ont suivi, auront occupé le conseil municipal pendant 4 ans. Désormais propriétaire, la commune de Saint-Colomban s'est engagée dans un projet de rénovation de cette résidence qui possède des atouts certains pour les saisons touristiques aussi bien hivernales qu'estivales. Au 1<sup>er</sup> décembre 2018, quatre candidats avaient déjà fait connaître leur intérêt pour reprendre en gérance cette résidence. La sélection se fera dans le courant du premier semestre 2019 avec la société Savoie stations ingénierie touristique (SSIT, filiale du département de la Savoie). À ce jour, nous n'avons pas décidé si les investissements seront à la charge de la commune ou de l'exploitant privé. Ce projet, selon les conditions de montage, pourrait entrer dans le plan 2 montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La 2<sup>e</sup> tranche de La Perrière avec le bâtiment G, reste quant à elle un dossier difficile à traiter puisque le propriétaire actuel reste injoignable. Bien que ce bâtiment soit très dégradé, il ne permet pas à la mairie d'aller plus loin que la prise d'un arrêté « de péril non imminent sans interdiction d'habiter et d'occuper les lieux ».

Au Mollaret, les bâtiments à l'état de carcasses en béton qui correspondent à la 3<sup>e</sup> tranche sont en cours de rachat auprès de la société Saincobel qui a construit les deux premières tranches. Depuis un an, des échanges réguliers avec le gestionnaire Goélia ont lieu afin de préciser la destination du terrain après que ces carcasses en béton aient été démolies.

Le projet de construction de locaux commerciaux au front de neige, bien que dans un stade très avancé (permis de construire déposé et validé, appels d'offres lancés mais marchés non signés), a été différé pour raisons budgétaires. En effet, dans le courant de l'hiver 2018, les conditions météorologiques ont conduit la municipalité à une grande prudence financière dans l'optique d'éventuels dégâts matériels qu'il aurait fallu assumer. Cette stratégie s'est malheureusement révélée utile et adaptée, puisque la commune a dû faire face aux travaux de réparation et de renforcement du dispositif des paravalanches de Fremezan qui protège le Chef-Lieu, et aux réparations des dégâts causés par les crues du Glandon et de certains de ses affluents, le 5 août, notamment à Lachal et Nantchenu.

Pour la réfection du dispositif des para-

valanches de Fremezan, les marchés des travaux s'élèvent à 181 219 euros HT dont 119 499 euros HT à la charge de la commune (partie haute du dispositif) et 61 720 euros HT à la charge l'État (ONF, partie basse). Avec les contraintes des délais et l'apparition en altitude de la neige au mois de novembre, les travaux ont été stoppés le 23 novembre sans qu'ils soient terminés. Cependant, les paravalanches les plus en altitude et les plus détériorés ont pu être réparés. Les travaux reprennent en mai 2019. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'État et du département de la Savoie.

Les travaux engagés suite aux crues du 5 août s'élèvent à ce jour à plus de 50 000 euros TTC. Les derniers qui ont pu être terminés sont ceux de la réparation des pompes de l'usine à neige à Nantchenu (23 novembre). C'est donc seulement depuis cette date que l'ensemble de l'installation de fabrication de neige de culture est à nouveau opérationnel. Cependant, sur la commune, tous les travaux n'ont pas été réalisés. Néanmoins ceux de remise en état du pont du Moulin sont faits et il est de nouveau ouvert à la circulation (24 décembre). Dans les jours qui ont suivi la crue, la mairie a fait une demande de classement de la commune en « catastrophe naturelle ». L'arrêté interministériel a été publié le 3 novembre 2018 et permet aux propriétaires privés touchés de bénéficier de démarches et de remboursements simplifiés auprès de leurs assurances. Cependant, les dégâts touchant les ouvrages publics ne rentrent pas dans ce cadre et restent donc à la charge de la commune.

Pour les projets touristiques, et notamment pour la saison hivernale, les démarches pour la construction d'un gros porteur téléporté, de La Pierre à Bellard, suivent leur cours. Le 22 novembre, juste avant l'arrivée de la neige à Saint-Colomban, un relevé topographique de l'ensemble de la future ligne a été effectué par avion. Ce projet de remontée mécanique et les projets de nouvelles constructions ont été intégrés dans les discussions d'élaboration du SCoT (schéma de cohérence territoriale). Les travaux de celui-ci ont débuté en 2013, et il devrait être validé fin 2019 ou tout début 2020. Il sera effectif pour environ les 20 prochaines années sur l'ensemble des communes de la vallée de la Maurienne. Au même titre que le plan de prévention des risques de 2009 (Saint-Colomban dispose d'un tel plan mis en place par l'État), le SCoT sera opposable au plan local d'urbanisme qui date de 2005. Les élus de Saint-Colomban et les élus communautaires de la 4C ont toujours siégé depuis 2013 dans le bureau du SCoT de Maurienne.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, la fréquentation de l'OT a progressé de 3,50 % entre 2016 et 2017 (3 742 visiteurs au lieu de 3 616), et de 36,40 % entre 2017 et 2018 (5 104 visiteurs au lieu de 3 742). Le 26 novembre, le bureau de l'OT a rencontré le bureau de la 4C pour augmenter les moyens financiers de l'OT afin de permettre l'embauche d'un saisonnier supplémentaire, en été, et la refonte du site Internet dans un objectif de promotion de la vallée.

Pierre-Yves Bonnivard (\*)

(\*) Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, est président de l'EPIC de Saint-Colomban.

## FRÉQUENTATION DES DOMAINES SKIABLES FRANÇAIS

## Une tendance à la baisse qui inquiète

Selon le syndicat professionnel Domaines skiables de France, la fréquentation des domaines skiables français a reculé de 0,8 % par an depuis 2008 (1).

D'après une étude menée par le cabinet Poprock, basé à Aix-les-Bains et Bourg-Saint-Maurice, une des causes de cette baisse pourrait être que les sports d'hiver auraient perdu de leur attrait chez les 15-25 ans : « Avec le réchauffement climatique, le vieillissement de la clientèle sur les pistes est l'autre grand péril pour les stations de sports d'hiver. Plus d'un jeune sur deux ne sort pas de chez lui pendant son temps libre et n'est jamais allé au ski. L'offre et l'imaginaire hyper standardisés de nos stations ne leur parlent plus. » (2).

Ce que confirme une enquête Ipsos (3) qui montre que « 49 % des sondés ont cité un critère hors ski comme critère déterminant » pour choisir leur destination en hiver, et « 25 % n'ont même pas cité le ski parmi les critères déterminants ».

Cette tendance est également mentionnée dans le volet tourisme du document d'orientations et d'objectifs (DOO) élaboré en vue de l'adoption du SCoT Maurienne en 2019, et présenté aux élus mauriennais les 3 et 4 décembre derniers : « En 2018, au regard des données connues, l'attractivité touristique des Alpes se confronte à de fortes incertitudes liées à des saisons hivernales de plus en plus aléatoires et qui se rétrécissent (du fait notamment des impacts du changement climatique sur l'enneigement), un pouvoir d'achat moyen des ménages qui est en baisse, un marché potentiel français également en stagnation (...). Les réponses à apporter dans [la période] du SCoT concernent la génération des jeunes qui ont aujourd'hui entre 18 et 35 ans, et qui, selon des études récentes, ont des visions et des approches différentes des vacances à la montagne, notamment en hiver. »

Des élus mauriennais ont relevé une contradiction, ou pour le moins un paradoxe, entre ces éléments du DOO qui indiquent une baisse d'attractivité de l'activité ski, en particulier dans la strate des 18-35 ans (ou 18-25 ans selon les études), et les efforts faits par les élus pour moderniser des stations mauriennaises et créer de nouvelles liaisons.

Dubitatifs, ces élus se demandent « si une analyse de la baisse d'attractivité a été faite et si cette analyse conduit à conclure

que modernisation et liaisons élargies peuvent enrayer cette tendance, ou si une étude de marché conclut qu'il y a néanmoins un potentiel de nouvelles clientèles ».

Selon un des chargés de mission du SCoT qui suit l'élaboration du DOO, ces analyses existent mais seraient « complexes »..., et dans « un contexte de concurrence accrue et de stagnation du volume de clientèle, le renforcement de l'attractivité des domaines skiables alpins constitue bien une priorité »...

Ce qui est une autre façon de concéder que les professionnels s'inquiètent bel et bien, et pour la première fois, de ce phénomène qui pourrait avoir une répercussion sur la clientèle de dans 10 ans ou 20 ans. Alexandre Maulin (1) : « Le marché est mature. Nous attirons seulement 2 % de nouveaux clients par an, ce n'est pas assez. Nous devons trouver de nouvelles pistes de croissance. » Et de se retourner vers l'État pour poser tous les sujets sur la table : « Nous avons besoin que l'État nous accompagne pour écrire notre avenir. (...) Contexte réglementaire, renouvellement des clientèles, ou encore optimisation de la performance du parc immobilier de loisirs des stations doivent être questionnés. »

Pour bon nombre d'observateurs, les tarifs des forfaits devraient être également « questionnés ».

Sur les Sybelles, entre 2015 et 2017, le chiffre d'affaires (CA) de la Soremet (La Toussuire) a progressé de 2 %, celui de la Satvac (Le Corbier, Saint-Jean-d'Arves) a baissé de 5 %, et celui de la Samso (Saint-Sorlin) a chuté de 24,5 %. Pour l'ensemble du massif, le CA cumulé des trois sociétés a baissé de 11 % durant cette période. Ces mauvais résultats sont peut-être conjoncturels (4). Mais les socioprofessionnels locaux sont de plus en plus nombreux à en attribuer directement la cause aux tarifs des forfaits jugés trop chers, tarifs que des élus n'hésitent plus à contester, résistant (5) à une politique commerciale qui, selon l'un d'eux, « fait perdre de la clientèle »...

(1) *Le Figaro* (7 décembre 2018).

(2) *Le Dauphiné libéré* (12 décembre 2018).

(3) Enquête Ipsos : « Les Français et les vacances à la neige », 20 septembre 2018.

(4) Les CA 2018 ne sont pas encore publiés.

(5) Compte rendu de l'AG de l'Association des propriétaires fonciers sur le domaine skiable de Saint-Sorlin-d'Arves (22 septembre 2018).

Vivre avec la neige au début du XX<sup>e</sup> siècle

Autrefois, quand les chutes de neige étaient abondantes, le dégagement quotidien des routes et des chemins n'était pas de tout repos pour les communes. Dans un article publié en 1924 (\*), François Gex revient sur l'année « d'excès de temps » que fut l'année 1923. « Après la vague de froid du printemps, [cette année] eut sa formidable vague de chaleur de l'été, et enfin de colossales précipitations d'automne. C'étaient là, ajoute-t-il, des conditions favorables aux avalanches. »

Pour la vallée des Villards, il rapporte : « La neige, demeurée particulièrement sèche et poudreuse sur le versant interne de Belledonne, ne put demeurer accrochée sur les pentes orientales du Gleyzin. Le chef-lieu de Saint-Colomban fut littéralement bombardé de ses interruptions, et spécialement le presbytère, qui fut défoncé, et l'église où l'avalanche effondra une partie de la toiture, força cinq grandes fenêtres et envahit toute la nef. La route de Saint-Étienne [de-Cuines] ne put être ouverte qu'à la pelle et le courrier postal fut assuré par des piétons seulement au 1<sup>er</sup> janvier. »

La basse vallée de la Maurienne fut également touchée, avec une situation préoccupante « jusqu'à Saint-Jean où la neige mesurait 70 cm, et 80 cm à Saint-Michel, toute sèche et sans pluie avant le 26 décembre ». Dans les Arves, la hauteur de neige a atteint 1,50 m à Saint-Sorlin le 30 décembre 1923. Seuls les toits les plus fragiles étaient déchargés par la collectivité, peu nombreux cependant car, suite aux incendies du siècle précédent, les bâtiments avaient été reconstruits de façon à supporter le poids de la neige. « Sur la route de Saint-Jean, les communications furent aussitôt rouvertes par les gens, à la pelle et à la herse, du moins jusqu'à la combe Genin, au kil. 13, où la moindre chute de neige crache son avalanche et coupe la route. Ailleurs, ce ne sont que coulées insignifiantes soigneusement gardées par les ravins schisteux et dénudés. »

La poste n'est remontée, en traîneau, que le 1<sup>er</sup> janvier, bien que les agriculteurs aient repris avec leurs veaux la route du marché de Saint-Jean dès le 27 décembre. Le 26 décembre, Saint-Sorlin était de nouveau accessible, car une seule avalanche, sur la route de la Croix-de-Fer,

avait emporté trois chalets au Cuferant. Le col lui-même aurait alors enregistré 3 mètres de neige. Les habitants n'auraient pas souffert outre mesure de l'isolement (« Seules les fêtes de Noël furent compromises. »). Question d'habitude car « les gens avertis font en automne toutes les provisions de l'hiver, comme ils font tout aussi volontiers leur deuil des habituelles interruptions du courrier ».

Pour remplacer les travaux de déblaiement à la pelle, « longs, dangereux et rumeurs », l'auteur n'hésite pas à conseiller les collectivités : « Il serait à souhaiter que le chasse-neige circulât sans tarder, même en pleine chute, dès que l'épaisseur devient considérable et gênante, en donnant au triangle le plus d'ouverture possible au début, laissant la latitude de la réduire ensuite. » (...) « Des instructions supérieures devraient être données pour renseigner le public sur les points et les routes les plus menacés, et pour que les localités susceptibles d'être isolées fassent chaque automne des provisions de vivres de réserve. Flumet, Champagny et Bessans furent plusieurs jours sans pain... de boulangerie ; ce qui ne se produisit pas jadis où le pain noir, qui sauva les Arves notamment, le pain de seigle, était d'un usage courant, un pain de guerre, d'adaptation au climat, cuit pour trois à six mois, et qui permettait d'attendre le retour des beaux jours. » Nul doute qu'il ne devait pas en être différemment dans la vallée des Villards.

Puis l'auteur ajoute : « Il serait bon aussi de voir cesser cette pratique qui consiste à serrer le foin de montagne dans les granges d'été que les grosses neiges écrasent et que les avalanches dispersent trop fréquemment. C'est le pain des bêtes qui peuvent en pârir plus sévèrement que l'homme. Ces provisions sont d'un besoin plus impérieux que la poste et le courrier. Ceux-ci ne valent pas que des vies humaines s'exposent tant que mugit la tourmente et que tourbillonnent les neiges poudreuses. »

Enfin, François Gex demande de mettre les skis à l'honneur : « Sport d'hiver jusqu'ici et fantaisie de snobs, [le ski] a désormais fait ses preuves. Il demeurera consacré par les après intempéries de décembre 1923. » Selon l'auteur, les sports d'hiver et l'activité touristique passent au second plan par rapport à l'utilité que peut rendre une paire de skis : « Beaucoup plus que des Olympiades, quelque peu vaines et tapageuses, il aura [le ski] été promu à la dignité d'une rigoureuse nécessité dans la vie de relations de la montagne en hiver. Nous l'avons vu à l'œuvre partout, et partout triompher des pires difficultés ; on lui doit la survie d'une quinzaine des rescapés des avalanches ; le ski demeurera le grand vainqueur de la très dure épreuve de décembre 1923. »

Un siècle plus tard, c'est l'inverse qu'on constate. Les sports d'hiver sont devenus une activité économique à part entière et peu de montagnards utilisent des skis pour se déplacer l'hiver dans leur vie quotidienne...

**Christophe Mayoux**

(\*) François Gex : Les avalanches de fin décembre 1923 en Savoie, *Revue de géographie alpine*, tome 12 (n°1), 1924, pp. 129-155.



Au Chef-Lieu de Saint-Colomban (1943).

## ■ BRÈVES

► DOMAINES SKIABLES DE FRANCE. Le 1<sup>er</sup> octobre, à Paris, à l'occasion du congrès annuel de Domaines Skiables de France (DSF), Alexandre Maulin, 37 ans, a été élu pour 3 ans président de ce syndicat qui fédère les 238 opérateurs de remontées mécaniques ou de domaines skiables de France. Il était jusque-là membre du comité directeur de DSF et président de la commission pistes et environnement. Le nouveau président a déclaré au site actumontagne (12 octobre 2018) que l'une de ses ambitions était « (...) de faire un état des lieux de ce qu'attendent les adhérents de DSF (...) mais aussi travailler avec les représentants des élus et avec les maires, afin de voir quels dossiers on a en commun et comment on peut travailler encore mieux ensemble qu'aujourd'hui. » « Il nous faudra, a-t-il ajouté, non seulement garder les lits touristiques existants, mais en redévelopper d'autres, de façon durable, sans faire de la vente à la découpe comme cela a pu être le cas par le passé. L'un des grands enjeux est aussi de former les skieurs de demain, parce que 73 % des skieurs qui ont déjà essayé l'activité reviennent en station. Il faut notamment relancer les classes de neige. »

► DÉVOLUY. Le 23 octobre, le conseil municipal de Dévoluy a décidé la création d'une SEM (SEM Dévoluy) dotée d'un capital social de 1 million d'euros réparti entre la commune (60 %), la Caisse des dépôts et consignations (30 %) et deux établissements bancaires partenaires (5 % chacun). Cette SEM a racheté les parts que le groupe Maulin détenait dans sa filiale Dévoluy Ski Développement (pour 3,6 millions d'euros) et des actifs fonciers de Montagne Dévoluy (pour 200 000 euros). La vente a été signée le 4 décembre.

► ENQUÊTE. Depuis un an, la Satvac, la Soremet et la Samso faisaient l'objet d'une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, sans qu'on en connaisse les raisons (*Le Petit Villar* n° 182, décembre 2017). On a appris (24 octobre) que ces trois sociétés n'auraient finalement reçu qu'un rappel à la loi.

## ANCIENS COMBATTANTS

## CÉRÉMONIES DU 11-NOVEMBRE

100<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918

Les commémorations du centième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 (\*) ont débuté à 9 h 45 à Saint-Alban, en présence des élèves de l'école, de la clique l'*Écho des montagnes* (6 musiciens), de deux représentants de la gendarmerie nationale, et d'Anne-Karine Favre-Bonté, Jean-Baptiste Brosson, Simon Cartier-Lange et Julien Donda, sapeurs-pompiers du corps des Villards.

Devant une centaine de personnes, Jacqueline Dupenloup, maire de la commune, a lu le message du président de la République (qui remplaçait cette année celui du secrétaire d'État aux anciens combattants). Ce message rappelait l'horreur de « cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple. Avec ses tranchées pleines de boue, de sang et de larmes. (...) Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente. » Il soulignait aussi que si, après l'armistice, partout on célébrait avec fierté la victoire (« Nos poilus ne se sont pas battus pour rien ; ils ne sont pas morts en vain : la patrie est sauvée, la paix, enfin, va revenir ! ») partout également on constate « le gâchis et on éprouve d'autant plus le deuil : là, un fils pleure son père ; ici, un père pleure son fils ; là, comme ailleurs, une veuve pleure son mari. Et partout on voit défiler des cortèges de mutilés et de gueules cassées. » Et de conclure : « Le siècle qui nous sépare des terribles sacrifices des femmes et des hommes de 14-18 nous a appris la grande précarité de la Paix. »

morts fut effectué par Marcel Louis et Daniel Quézel-Ambrunaz avant que les élèves de l'école ne récitent des textes et des poèmes, soutenus et encouragés par Élyse Brunet, leur enseignante.

La cérémonie s'est achevée par un discours de Jacqueline Dupenloup rappelant que « 49 enfants du pays perdirent la vie au front, soit l'équivalent de près de 10 % de la population de [la] commune ».

Une heure plus tard, quelque 140 personnes ont participé à la cérémonie de Saint-Colomban, suivant le même protocole mais avec d'autres intervenants : messages officiels lus par Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, et Gilbert Émieux. La gerbe fut déposée par Alfred Bozon, président honoraire des anciens combattants, et Gilbert Émieux qui effectua également l'appel aux morts avec Patrick Louadoudi, porte-drapeau des anciens combattants. Dans les deux cérémonies, les noms de 3 militaires français décédés cette année en opérations extérieures ont été appelés.

À 11 heures, dans les deux communes, les cloches de l'église se sont mises à sonner à la volée pendant 5 minutes. Elles sonneront 11 minutes le 11 novembre 1918 à l'annonce de l'armistice. La guerre était finie, mais nombre de poilus durent attendre de longs mois pour rentrer dans leur village (lire ci-contre).

Après les remerciements d'usage, Pierre-Yves Bonnivard a convié l'assistance à se rendre à l'Hôtel de la poste pour le vin d'honneur.



■ Des élèves de l'école et Gilbert Émieux, président des anciens combattants.

Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, a lu le message de l'Union nationale des anciens combattants (UNAC) qui se terminait ainsi : « De cette Première Guerre mondiale qui a causé des millions de victimes, ne résonnent plus aujourd'hui que le rappel de l'indécible souffrance endurée par l'ensemble des belligérants et leurs familles, une souffrance faite de cauchemars, de privations, de souffrances et de deuils. »

Deux fillettes accompagnées par Daniel Quézel-Ambrunaz déposèrent ensuite une gerbe au pied du monument aux morts ; puis ce fut la sonnerie aux morts, la minute de silence, et *La Marseillaise* reprise *a capella* par Jacqueline Dupenloup et une partie de l'assistance. L'appel aux

Pour ce centième anniversaire, ces cérémonies civiles ont été suivies par la célébration d'un office religieux, une idée qui avait été avancée à l'issue des commémorations de l'an passé.

Afin de ne pas interférer avec les cérémonies officielles, civiles, et pour des raisons de disponibilité du prêtre appelé à officier (le père Denis, prêtre capucin de Chambéry, une connaissance de la famille Mugnier, qui a fait l'aller-retour dans la journée), cette messe (organisée par Martine et Bernard Mugnier et dont l'offrande a été prise en charge par l'association Les Villards, patrimoine et culture) s'est déroulée à 14 heures dans l'église de Saint-Colomban en présence d'une quarantaine de personnes dont le maire de Saint-Colomban et des conseillers municipaux. Une chorale d'une dizaine de choristes (en majorité villarins, membres de La Villarino) dirigée par Christine Martin-Cocher et Jean-Marc Bordas, a apporté à cette célébration une émotion particulière d'autant que furent rappelés les noms des 67 poilus de Saint-Colomban et des 49 poilus de Saint-Alban qui ont péri dans cette guerre. À l'initiative de

## « Ah, maudite guerre !

## Que de chagrin elle nous cause ! »

Un an avant la fin de la guerre, Jacques Martin-Fardon, père de trois enfants, blessé au pied, est éloigné du front et affecté aux mines de Longemaison (Doubs). « Heureux d'être sorti de ce martyr de vie », il continue à donner régulièrement de ses nouvelles à son épouse Virginie.

Extraits (prélevés par Danièle Nicol, petite-fille de Jacques Martin-Fardon) :

- 28 novembre 1917 : « Je me trouve encore heureux d'être sorti de ce martyr de vie. Ici, je travaille beaucoup plus mais au moins je suis plus sûr de moi. Je suis bien fatigué à la fin de la journée mais les soirs sont longs, on peut se reposer. Les mains me font bien mal, mais elles s'y mettront tout doucement. Nous sommes toujours en train de travailler pour cette voie de chemin de fer. Nous en avons encore pour une huitaine de jours et après je vais m'occuper à scier du bois. Ça m'ira un peu mieux... »

- 10 décembre 1917 : « (...) Aujourd'hui nous avons transporté des gros bois pour scier. Et demain je vais commencer à scier avec la scie de long. C'est encore pas un travail qui repose mais ça me plaît mieux que tout autre chose. J'ai reçu une lettre de mon camarade de ma batterie. Ils sont toujours au même endroit et ils ne savent pas encore quand ils seront relevés. Ils en ont déjà bien marre aussi de rester si longtemps en position. Ça, c'est obligé avec ce qui se passe en Italie et partout ailleurs. Enfin, moi, je m'estime heureux de m'en être sorti comme ça. »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

- 14 mai 1918 : « Toujours assez du travail à scier et autre. Nous chargeons aussi les wagons pour expédier presque tous les jours un de 20 mille kgs. C'est moi qui pèse tout et mène au grand wagon. Ce n'est pas trop pénible. J'aime y faire. Voilà quelques jours que je fais que rêver que nous allons en montagne. Ce qui me fait rêver, je crois que c'est à cause que je vois toutes les vaches du pays aux champs, et toutes des grosses sonnettes comme chez nous. Tu peux pas croire, ça me fait languir. Ah, maudite guerre ! Que de chagrin elle nous cause ! Et chez nous, y a-t-il déjà quelqu'un qui met les bêtes aux champs ? »

les use à fond. Il n'y a que ma veste qui est encore bonne. Ça m'ennuie de la rendre. Si j'en trouvais une vieille pour rendre à la place..., ce n'est pas la question de la veste mais c'est que ça sert pour aller en perre ! »

• 27 juin 1918 : « Hier il est arrivé 15 hommes qui viennent pour travailler à la mine, mais pour travailler dehors. Ce sont des soldats qui ont du paludisme, c'est-à-dire des fièvres de Salonique. Ils viennent pour travailler un peu et finir de se guérir. Le patron m'a mis chef d'équipe pour les faire travailler, comme dit le patron « pour les secourir un peu ». Ils remplacent tous ceux d'entre nous qui travaillent dehors sauf moi qui reste pour les commander et faire les bricoles comme avant. Ils restent dans la même ferme que nous. Hier, aujourd'hui et demain je travaille à la ferme pour réparer un peu le bâtiment et les installer comme il faut car ils auront des visites de majors. »

• 27 juillet 1918 : « Depuis lundi je commence ma journée à 7 h 1/2 et je finis comme les autres. Ça me faisait des heures supplémentaires mais depuis 3 jours je finis ma journée à 2 h 1/2. Ça me fait juste mes 9 heures de travail. Mon camarade prend à 2 h 1/2 jusqu'à 11 heures car il faut que la machine marche pour donner de l'air à ceux qui travaillent de nuit. Le patron n'a pas le droit de nous faire faire plus de 9 heures par jour. Quand on en fait plus il nous place sur le dimanche. »

• 12 août 1918 : « J'ai bon espoir d'aller travailler. Le patron m'a promis hier que je partirai aussitôt qu'il aura reçu son essence pour faire marcher le moteur. Maintenant je fais marcher avec la machine à vapeur et je ne peux pas quitter une minute tandis que le moteur [à essence] mérite moins d'attention. Elle [l'essence] devait arriver aujourd'hui. Je pense qu'elle ne tardera pas. Donc tu peux faire courage en attendant de se voir. »

• 15 août 1918 : « C'est avec le cœur bien gros que je viens t'apprendre que ma perche est retardée, je ne sais pas pour combien de jours. L'essence que j'attendais pour partir est arrivée hier et je croyais pouvoir partir aujourd'hui. J'ai dit à mon patron : « Alors je vais partir demain ? » Il me dit : « Mon pauvre Martin vous ne pouvez pas partir car je suis obligé de partir en voyage pour 3 ou 4 jours et il faut que vous soyiez là pendant que je n'y suis pas. » Moi qui étais si heureux de penser que bientôt je serais près de ma chère Virginie et toute ma petite famille. Tu ne peux pas croire combien je suis mortifié aujourd'hui. Je n'ai point du goût à rien. »

Jacques Martin-Fardon ne sera libéré qu'en mars 1919.

(\*) Pour commémorer ce centième anniversaire, une cérémonie intercommunale a eu lieu le 11 novembre à 15 heures à La Chambre en présence des maires et des porte-drapeaux de chaque commune de la 4C. L'association Les Villards, patrimoine et culture a présenté son travail sur les poilus villarins qui périrent en 14-18, à Saint-Rémy-de-Maurienne les 8 et 9 novembre, et du 3 au 10 novembre lors d'une exposition à Chambéry (à la salle Le Phare).



## Moins de visiteurs au musée

Du 27 décembre 2017 au 20 septembre 2018 (période qui englobe les saisons d'été et d'hiver), la Maison du patrimoine a enregistré 740 visites (et reçu 404,76 € de dons). Une baisse de 280 entrées (- 27 %) par rapport à la saison précédente et ce malgré la présence de l'association aux pots d'accueil de la résidence du Molletaret, gérée par Goélia, dont les vacanciers sont les plus nombreux à se rendre au musée. Sur la seule saison d'été (du 14 juin au 20 septembre) 504 personnes ont visité le musée (248,86 € de dons) soit 167 de moins (- 25 % et 171,85 € de dons en moins) que l'an dernier sur la même période.

Sur ce point, Martine Paret-Dauphin a apporté quelques précisions à l'assemblée générale de l'association (\*) : peu de groupes cette année (les marins retraités, avec Yves Cuinat-Guerraz, et 2 fois le club enfants mais avec peu d'enfants chaque fois : 4 et 3) ; dans le cadre du Festival contes et légendes de montagne (Sivav), Zian des Alpes s'est produit en soirée le 16 août à la Maison du patrimoine ce qui a attiré 19 personnes ; il y a eu 7 visites à la demande pour 40 visiteurs ; 3 visiteurs le 14 juillet et 34 le 15 août ; 140 visites ont eu lieu les mercredis (8, hors 15 août, permanences assurées par Odette Émieux et Yves Morel) et 246 les dimanches (8 également, permanences assurées par Simone Quézel-Ambrunaz, Patrice Gérard et Martine Paret-Dauphin).

L'association était présente à la fête du 15 août (habillage de 17 personnes par Xavier Mugnier aidé de Martine Paret-Dauphin, et la tenue d'un stand de 10 heures à 18 heures), à la brocante (12 août, avec la tenue d'un stand), à l'arrivée du Tour de l'Avenir (26 août, deux personnes habillées en costume villarin : Coralie Fiora et Stéphanie Chaboud-Crousaz qui ont remis toutes les coupes), à la soirée « veillée en Belle-donne » (30 juin) et à la fête du col (1er juillet). Toutes ces participations ont permis de récolter de l'argent pour la construction du four à pain (*lire ci-dessous*). Le prospectus présentant le musée a été déposé dans les offices de tourisme de Saint-Colomban et de Saint-Jean-de-Maurienne et le livret *Trésors cachés* sera certainement réédité. La Maison du patrimoine devrait à nouveau y figurer (coût : 250 euros environ) ; Jacqueline Dupenloup a indiqué que Saint-Alban participerait à cette dépense réglée par Saint-Colomban en 2016.

Cet hiver, la Maison du patrimoine sera ouverte aux jours et horaires habituels (*lire page 2*). La première heure (de 15 h

30 à 16 h 30) sera consacrée à une visite guidée des costumes exposés (Martine Paret-Dauphin et Xavier Mugnier se chargeant de rédiger une fiche explicative) puis la visite sera libre de 16 h 30 à 18 h 30. Les visites des hameaux proposées par Patrice Gérard sont maintenues en juillet et août. Des informations lui seront transmises par Jacqueline Dupenloup sur les moulins, la scierie et la centrale de Saint-Alban.

L'association a commandé un dressing (1 760 euros) dont l'installation fut « une épopée » : « D'abord à la livraison sur le parking et transfert des 2 véhicules de la commune : problème de rendez-vous ; ensuite pour le montage du dressing : problème de planning des employés communaux et de hauteur du plafond ; pour finir, [après] cette installation, un employé communal [s'est] mis en arrêt de travail ! » (\*\*)

L'association, qui a adhéré à l'OT « pour bénéficier de ses services » (15 euros), a reçu des dons de Ludovic Jalleaud (coiffes et petites pièces de costume) ; Françoise Vanini (un cadre pour photos) ; Jean-Pierre Gabrielli (un appareil photos des années 1950, un batteur à main, une râpe à fromage, deux médailles en argent massif gravées des noms Emmanuel et Marguerite Rigaud récompensés par l'Éducation nationale en 1945) ; Daniel Rostaing-Troux (objets apportés de Marseille par Jean-Pierre Tronel-Peyroz : grands vases faits par des poilus avec des obus ; un petit vase et un briquet marqué aux initiales du père de M. Rostaing-Troux) ; Odile Richard-Patillon (3 cartes postales anciennes) ; Emmanuel Martin-Cocher (des charrettes remises sous la halle à côté de l'OT) ; Yves Morel (4 robes des Arves en mauvais état).

Le travail de l'association sur les poilus villarins (labelisé « Mission du centenaire » en 2015 par la préfecture de Savoie) a été présenté, à l'occasion des commémorations du centenaire de l'armistice de 1918, à Saint-Rémy-de-Maurienne, les 8 et 9 novembre, et, du 3 au 10 novembre, lors d'une exposition à Chambéry (à la salle Le Phare).

(\*) Le 20 octobre 2018. Présents : Martine Paret-Dauphin, Roger Darves, Odette et Gilbert Émieux, Patrice Gérard, Françoise et Gilbert Martin-Cocher, Jacqueline Mugnier, Simone et Georges Quézel-Ambrunaz, Françoise Vanini, Jacqueline Dupenloup, Xavier Mugnier. Absents excusés : Danièle Nicol, Christophe Mayoux, Jean-Pierre Gabrielli, Yves Morel.

(\*\*) Cette citation et la suivante sont extraites du compte rendu officiel de la réunion du 20 octobre 2018.

## ■ LE SOU DES ÉCOLES

La réunion pour le renouvellement des membres du bureau de l'association Le Sou des écoles a eu lieu le 5 novembre. Le nouveau bureau est composé d'Anne-Karine Favre-Bonté, présidente, Jérémie Debon, trésorier, Julie Henry, secrétaire, Myriam Liénard et Alexandra Favre-Bonté représentant les parents d'élèves. Valérie Favre-Teylaz et Véronique Vallé qui n'ont plus d'enfants en âge de fréquenter l'école ont souhaité se retirer. Le nouveau bureau les a remerciées pour ces années d'activités et pour toutes les belles et nombreuses animations qu'elles ont organisées pour les enfants.

L'objectif de l'association est de récolter de l'argent pour financer les différentes actions programmées en accord avec la nouvelle maîtresse Élyse Brunet. C'est ainsi qu'en fin d'année les élèves ont assisté (accompagnés de l'enseignante et de l'Atsem) à un spectacle de Noël à l'école de Saint-Rémy-de-Maurienne et, le 21 décembre, reçu la visite du Père Noël (Jean-Marc Bordas) avec goûter, tombola

et cadeaux, en présence des parents d'élèves, d'Albert Perrus (le chauffeur du bus de Saint-Colomban), de Nathalie Donda (nourrice agréée), et des futurs élèves de l'école : Ellise, Alice, Marius et Antoine. Pour financer tout cela, le 11 novembre, l'association a organisé une vente de pains et de brioches cuits dans le four à pain de Saint-Colomban. Ce fut une belle réussite grâce à Jérémie Debon, boulanger de métier, aux précieux conseils de Martine Paret-Dauphin ainsi qu'aux parents d'élèves et amis qui ont tous mis la main à la pâte...

D'autres sorties sont envisagées, notamment une classe de découverte (musique et lac) à Aix-les-Bains, sur 4 jours, pour toute l'école. Pour contribuer au financement de ce voyage, l'association organisera le 22 février et le 1<sup>er</sup> mars, deux ventes de pizzas cuites au four de Saint-Colomban. Pour soutenir et aider l'association contactez-la à l'adresse courriel : sdevillards@gmail.com

Anne-Karine Favre-Bonté

## ■ AMIS DES VILLARDS

Une vingtaine de volontaires se sont retrouvés le 29 septembre, dès 8 heures, pour une matinée de nettoyage de la vallée. Après la distribution des sacs, des gants, des chasubles offerts comme chaque année par les magasins Leclerc, les équipes se sont réparties les secteurs à visiter, depuis le Pied des Voûtes jusqu'au lac de Grand Maison. Selon Georges Quézel-Ambrunaz, président de l'Association des amis des Villards à l'origine de cette initiative : « On a pu constater, avec satisfaction, que le ramassage actuel n'a plus rien à voir avec celui des premières éditions : les sacs ont bien du mal à se remplir, quelques canettes ou emballages plastiques, avec une exception : certains déchets de chantier abandonnés par des entreprises peu soucieuses d'environnement. La benne du pick-up Dacia, aimable-

ment mis à notre disposition par la municipalité de Saint-Colomban, a suffi pour emmener toute la collecte à la déchetterie intercommunale que les habitants de notre vallée ont visiblement pris l'habitude d'utiliser. » La plupart des intervenants se sont ensuite retrouvés dans la salle du club enfant pour partager l'apéritif et le repas préparés par Jean-Luc et Monique Pluyaud. Le président les a remerciés et remercié tous les participants, relevant la présence de plusieurs nouveaux résidents de Saint-Alban « qui manifestent ainsi l'attachement qu'ils ont – déjà – pour notre vallée ». Il a aussi remercié Pierre-Yves Bonnivard (Saint-Colomban), pour le prêt du véhicule, et excusé l'absence de Jacqueline Dupenloup (Saint-Alban), retenue par une inauguration dans son ancien poste à Pugny-Châtenod.

## ■ LA FINE ÉQUIPE

L'assemblée générale de l'association a eu lieu au Martinan (salle Jeannolin) le 17 novembre dernier (\*)

L'association s'est impliquée cette année dans l'organisation de deux événements : une exposition d'ours en peluche à l'Office de tourisme de l'Espace Gladdon (qui a provoqué « de jolis retours ») (\*\*) et, en collaboration avec l'association Animal rescue Savoie (Cindy Varesano), un vide-grenier « qui a remporté un franc succès ». L'année prochaine le vide-grenier sera peut-être organisé en juillet. Plusieurs journées de bricolage ont permis de préparer des décorations de Noël et de

redonner des couleurs aux Pères Noël en bois qui, après réflexion, seront proposés à la vente au prix de 5 euros pièce car l'association ne peut pas les stocker : « Ils seront mieux dans les maisons villarines. Faire passer le mot ! »

Maurice Bouchet-Flochet a souhaité que l'association reprenne l'organisation de la manifestation les « Talents villarins » se proposant « d'en rester le référent », ce que l'assemblée a accepté. La date du 11 août a été avancée. L'association a accepté la demande du commerce du Prin (Épicerie & Compagnie) pour organiser ensemble un marché de Noël.

Après lecture des comptes et l'appel à cotisation, la réunion s'est terminée par un pot.

Pour répondre à une demande de la mairie, courant décembre, l'association a libéré la salle Jeannolin (prétée jusque-là) et transféré son matériel et ses fournitures dans la salle des associations, au Martinan, proposée par la mairie. « Merci à Liliane Darves-Blanc, Nicole Aubert, Martine Paret-Dauphin, Christiane Aulas et Benoît Ferroud sans lesquels cela aurait été plus que compliqué. »

(\*) Étaient Présents : Liliane Darves-Blanc, Colette et Maurice Bouchet-Flochet, Christiane Aulas, Stéphanie et Jacques Lafaurie, Norbert Combet, Jean-Marc Chanteloup. Représentés : Benjamin Frasson-Botton, Vincent Lafaurie, Clémence Dubois, Nadine Frasson-Botton, Viviane et Flavien Arioli, Christophe Mayoux. (\*\*) Compte rendu officiel de la réunion du 17 novembre 2018.

## Four à pain : un règlement pour son utilisation

Le four à pain du champ de foire a été inauguré le 22 septembre. Il était convenu que l'association Les Villards, patrimoine et culture contribue au financement de sa construction en versant 7 500 euros à la commune de Saint-Colomban. Les animations organisées par l'association ont permis de récolter 5 626,58 €. Cependant, le conseil municipal a ramené (30 novembre 2018) cette contribution à 5 000 euros. Le reliquat (626,58 €) servira à l'association pour financer des dépenses liées au four comme une enseigne, du matériel pour faire la pâte, bancs et tables à installer près du bassin, etc. Ce four a déjà été utilisé à sept reprises. Martine Paret-Dauphin : « Il fonctionne très bien. Associations et habitants peuvent s'en servir. Pour cela il faut : le retenir et prendre la clef à la mairie de Saint-Colomban aux heures d'ouverture du secrétariat ; apporter son bois et faire une flambée la veille du jour prévu pour la cuisson de la fournée de pain ; ne pas cuire de la viande sinon il subsiste une odeur persistante ; le laisser propre après son utilisation, évacuer les cendres, ranger les outils (pelles, raclette, brosse, etc.). Chaque fois un état des lieux sera fait avant et après son utilisation. Le four à pain a été construit par des bénévoles pour les habitants du pays, utilisons-le souvent et prenons-en bien soin. » Ces recommandations seront affichées dans le four et sur le panneau dédié aux informations de la mairie.

## ■ CLUB DES SPORTS DES VILLARDS

Suite à l'assemblée générale du 27 octobre dernier, Muriel Bozon est la nouvelle présidente du club des sports dont le bureau comprend : Julien Donda, vice-président, Pascal Gauthier, trésorier, Aurélie Barbarat, trésorière adjointe, et Valérie Favre-Teylaz, secrétaire. Sont également membres du bureau Laurent Martin-Cocher et Christophe Favre-Novel. Sandrine Ramos Camacho (qui était trésorière), Isabelle Kisielewicz (secrétaire), Catherine Bitz, Gisèle Martinato et Nathalie Favre-Bonté ont quitté le bureau. Julien Donda qui en était jusque-là le président en est désormais le vice-président. Détaché de l'ESF de La Toussuire, Cédric Fleury est confirmé comme entraîneur principal. Suite au départ de Yannick Bellissard, il sera secondé par Laura Martin-Cocher en fonction de son emploi du temps à l'ESF de Saint-Colomban.

Compte tenu de l'arrivée de petits nouveaux et de quelques départs, dont celui d'Ambre-Lou Jalbeaud qui a rejoint le club de Saint-François-Longchamp, le club

compte 32 licenciés. Les sorties de ski pour « se remettre en jambes » ont débuté comme les années passées, début décembre, avec l'ouverture d'Orelle pour accéder au domaine skiable de Val Thorens. Les animations habituelles du club seront reconduites cet hiver avec la soirée du 31 décembre, le grand prix de ski de Saint-Colomban (3 février 2019), les géants nocturnes et les descentes aux flambeaux pendant les vacances de février ainsi que les ventes de gaufres.

À la dernière réunion du comité de massif (4 décembre), Laurent Deléglise (Soremet) a indiqué qu'il avait engagé des discussions avec les clubs de ski de l'Arvan-Villards « pour sortir une élite au niveau du massif » en mutualisant « les moyens et les ressources financières ». Les sociétés de remontées mécaniques (RM) et les communes pourraient participer à cet objectif. Les communes vont désigner des représentants chargés de travailler sur cet objectif avec les sociétés de RM et les clubs de ski.

## ■ TÉLÉTHON

Le Téléthon a débuté à midi par un repas préparé par Gilbert Pautasso pour lequel seules 2 personnes étaient inscrites une semaine avant l'événement (8 décembre)... laissant perplexes les bénévoles quant à la pérennité de cette journée de solidarité. Finalement une quarantaine de participants étaient présents (contre 80 en décembre 2016 et 54 l'an dernier, avec 40 cm de neige...) pour déguster salade d'endives et macédoine de légumes sauce roquefort, choucroute garnie, fromage (avec entre autres de la tomme de Savoie fabriquée à Valloire par Nicolas Rostaing-Troux, fils de Gérard et Josette Rostaing-Troux – lire page 9), et tartes aux pommes et aux prunes de Monique Pautasso. Les plus courageux rejoignaient ensuite Saint-Alban, à pied et sous la pluie, pour déguster des revigorants vin et chocolat chauds préparés et servis par Christian Roche et Daniel Quézel-Ambrunaz.

De retour à la salle des fêtes de Saint-Colomban, le tirage de la tombola attribuait à Simone Quézel-Ambrunaz le seul lot mis en jeu (un jambon offert par les artisans locaux Julien Donda et Benoit Ferroud), tombola qui a permis de récolter plus de 150 euros. Vers 17 heures, cette manifestation de solidarité a pris fin, la bruine qui tombait alors ne permettant pas d'allumer les lanternes thaïlandaises

comme prévu. Le bilan financier se monterait à 1 227 euros (1 666 euros de recettes – dont 890 euros de dons – et 439 euros de dépenses) en baisse comme on a pu le constater au niveau national (le bénéfice de la journée était de plus de 2 000 euros il y a deux ans et de plus de 1 500 euros l'an passé).

Cette manifestation a été organisée par l'Association des amis des Villards (qui a versé 100 euros à l'AFM), avec l'aide de Jean-Marc et Annie Bordas, de l'association Les Villards, patrimoine et culture (Martine Paret-Dauphin notamment pour la tombola) et du comité d'organisation des Six jours de pétanque de Saint-Colomban (notamment Marie-Hélène et Alain Delapierre). Outre les donateurs, les communes avaient offert des dons de 100 euros.

(Le 30 septembre dernier à Reuilly – bourgade de 2 000 habitants située dans l'Indre, entre Vierzon et Issoudun – s'est déroulée une virade de l'espoir pour vaincre la mucoviscidose. À cette occasion des ballons bleus ont été lâchés. L'un d'eux a été retrouvé le 2 octobre à Lachal, à quelque 500 km de son point de départ. Il portait une petite carte mentionnant le nom de la personne qui avait lâché ce ballon et indiquant de la renvoyer aux organisateurs. Ce qui a été fait.)

Christophe Mayoux

## ■ REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens a eu lieu le 13 octobre, soit une semaine plus tard que l'an passé. Mais ni le changement de date, ni le changement d'animateur (avec cette année la présence de Bernard Garnica, le talentueux accordéoniste de la fête du pain), ni le beau temps, n'ont enrayé la baisse du nombre des participants qu'on observe depuis quelques années.

Une soixantaine de convives seulement, des deux communes, étaient donc présents à la salle des fêtes de Saint-Colomban (74 en 2017, 82 en 2016, 85 en 2015 et 75 en 2014) accueillis par les maires Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard.

Vers midi, l'apéritif et ses amuse-bouche préparaient au repas cuisiné comme c'est désormais l'habitude par Patrick Martin-Fardon (*Hôtel de la poste*) : assiette gourmande de canard, suprême de pintade aux chanterelles accompagné

d'une tourte savoyarde, fromage blanc ou sec, moelleux au chocolat et clairette de Die qui, comme l'an passé, remplaçait avantageusement le champagne et le cerdon des repas de naguère. Le vin blanc était comme l'an passé de Chignin (Savoie) et le vin rouge de Saint-Chinian, une AOC du Languedoc.

L'animateur Bernard Garnica a multiplié la diffusion de chansons, en interprétant d'autres à l'accordéon, si bien que la piste de danse, désormais plus vaste que la partie réservée aux tables, se remplissait peu à peu. Alternant chansons populaires françaises et tubes plus récents sans parler du traditionnel madison chaque année toujours autant attendu et dansé, Bernard Garnica a su maintenir une bonne ambiance malgré un nombre de danseurs qui se réduit lui aussi inexorablement...

Christophe Mayoux

## ARCHÉOLOGIE

### Les mégalithes : 5 000 ans d'histoire

Alignements, dolmens, tables de pierre, menhirs, tumulus, bornes, pierres levées, pierres fiches, pierres à cupules... Les mégalithes déchaînent toujours l'imagination et passionnent les scientifiques. Probablement parce que les mystères qu'ils renferment, à tout jamais, cachent une part de la mémoire de l'Humanité.

Ces hommes, dont on ne sait que peu de choses, n'imaginent jamais – c'est un des rares éléments dont on peut être certain – que ces roches levées vers le ciel ou ces rochers tabulaires imposants, déclenchaient, aujourd'hui, autant d'interrogations et de polémiques.

Les datations des chercheurs, qui se basent sur les études des éléments enfouis dans le sol ou gravés sur la roche, s'accordent sur la période de leur élévation : l'ère du Néolithique (entre 7 000 et 2 000 ans avant J.-C.).

Mais leurs significations restent encore entourées de mystères : des actes de foi tournés vers le ciel ? cultes funéraires ? pierres sacrificielles ? limites de propriétés des tribus ? Ces peuples sédentaires, agriculteurs puis pasteurs, nos ancêtres en quelque sorte, nous interrogent encore sur leurs conditions de vie.

#### La pierre à cupules du Merlet

En mai 1983, Gabrielle Serraz, journaliste à *La Vie nouvelle*, hebdomadaire de Chambéry, fit une trouvaille pas ordinaire au cours d'une randonnée dans la combe du Merlet (\*). Alors qu'elle admirait une dernière fois, au loin, la Dent Parrachée et le glacier de la Vanoise, la randonneuse aperçut, à une quinzaine de mètres, un énorme rocher légèrement bombé et piqué d'une multitude de trous. Ébahie par sa découverte et convaincue qu'il s'agissait probablement d'une pierre à cupules, elle contacta le lendemain, photo à l'appui, Jean Prieur, chargé de mission en archéologie au musée Savoisien de Chambéry.

L'ancien professeur d'histoire confirma les premiers indices grâce à un diaporama. Il s'agissait en effet « d'un beau mégalithe d'autant plus intéressant que cette découverte était probablement iné-

dite ». Quelque temps plus tard, André Gamel, alors employé communal à Saint-Alban-des-Villards, et fervent admirateur des forêts montagnardes, confirma la position de la roche énigmatique avec une précision de géométrie : « Au plan de la Loze, à 1 923 mètres d'altitude, au fond de l'auge glaciaire cristalline de la combe du Merlet, près du torrent et non loin des chalets d'alpage de la famille Darves-Blanc. »

La description de ce bloc erratique par Jean Prieur et les recherches d'André Gamel au musée Savoisien de Chambéry correspondent. « Il s'agit d'un rocher tabulaire de 10 à 15 m<sup>3</sup>, creusé de 4 gros trous et d'une cinquantaine de petits. Les cupules sont des cavités sphériques, obtenues par burinage ou polissage et qui sont de dimensions variables. Certains rochers en comportent plus de 300, sur des sites étagés des balcons aux alpages et occupés par les premiers agriculteurs et éleveurs des Alpes occidentales : val Cluson, val de Suse et val d'Aoste, Chablais, Bugey, Maurienne et Tarentaise. On les retrouve aussi en Bretagne, en Scandinavie, en Crète et en Inde. »

Les signes laissés par les graveurs ont certes été estompés en partie par l'érosion du temps, mais ils se révèlent à nous au jeu patient de l'ombre et de la lumière comme des représentations figuratives ou abstraites mystérieuses. Nous sommes là, interrogatifs, devant ces traces ténues et hermétiques que des hommes ont laissées dans ces habitats très anciens, temporaires ou permanents, exploités en altitude au-dessus des forêts, il y a 2 ou peut-être 3 000 avant J.-C.

Archéologues et géologues vous le diront : contrairement aux idées reçues, la pierre n'est pas inaltérable à cause de l'érosion, du vent, de l'eau, du gel. Il est donc recommandé aux randonneurs de ne pas dégrader, d'une manière ou d'une autre, ces rochers gravés. Et de respecter également les biens communaux, privés, ou en location, ainsi que les chalets d'alpage.

Claude Gauterin

(\* ) Gabrielle Serraz : La pierre à cupules du col du Merlet, *Le Petit Villarin* numéro 44 (juin 1983).

### Vers la création d'un géoparc ?

La presse locale en a parlé cet automne : le Sivav et la ville de Saint-Jean-de-Maurienne examinent la possibilité de déposer la candidature du secteur des aiguilles d'Arves à un label « géoparc » attribué par l'Unesco. Le périmètre concerné comprend les 10 communes du massif Arvan-Villards (dont les 2 Villards donc), la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran et Monticher-Albanne. Les férus de géologie savent que la spécificité de ce secteur réside dans la présence de trois des quatre domaines géologiques alpins (dauphinois, ultra-dauphinois et sub-briançonnais), ce qui lui confère un intérêt à la fois scientifique et paysager, avec une grande variété de panoramas.

Actuellement, en France, 7 géoparks existent, dont le parc naturel régional du massif des Bauges et le Chablais. C'est d'ailleurs un scientifique implanté dans les Bauges, Pierre Renau, qui a mené l'étude sur une possible candidature mauriennaise. Il en a présenté le bilan au Sivav le 19 décem-

bre. Ses conclusions ? Postuler à un label « géoparc » Unesco ne peut se concevoir sans le développement sur le territoire d'une vraie démarche de mise en valeur de son potentiel géologique, en un discours clair et compréhensible tout à la fois pour ses habitants (en particulier enfants et jeunes) et dans une optique touristique. L'intérêt est de mettre en rapport ce potentiel et les liens qu'il a avec l'activité et la présence humaine. Dans le périmètre des 13 communes, le potentiel est réel, voire impressionnant. Sur la vallée des Villards, Pierre Renau a noté la présence des anciennes ardoisières et des filons de talc, des lacs et cirques glaciaires, des torrents de Beliard ou de Miolans, de la grotte des Sarrasins, de la pierre à cupules du Merlet, de beaux belvédères visuels...

Quelle que soit l'issue qu'aura l'interrogation sur une labellisation Unesco, l'intérêt majeur de la démarche du Sivav et de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne est de mettre en évidence une attractivité de nos territoires sans doute encore trop méconnue.

## Microcentrales du Bacheux (réalisée) et du Merlet (en projet) : produire des énergies renouvelables avec un impact environnemental maîtrisé

### Études sur le Bacheux

La SEM Les Forces du Bacheux doit à la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique une « redevance piscicole » qui se base sur la différence de productivité supposée ou réelle du milieu, entre l'état naturel d'un cours d'eau et son état aménagé.

Dans le cas du Bacheux, la fédération de Savoie a jugé le calcul de la redevance « hasardeux » et arrivant à une somme due par la SEM peu significative (moins de 200 euros par an). Elle a proposé de construire plutôt, en lieu et place, un projet d'étude partenarial financé par les deux partenaires (SEM et fédération de Savoie) afin de « produire des données et connaissances spécifiques à ce type de contexte torrentiel et permettant de concevoir des ouvrages de prise d'eau aux caractéristiques optimales précisément pour ces flux de dispersion ».

Le principe de la proposition étant accepté par la SEM, un projet a été conçu : « Suivi de la dynamique et des flux de dispersion des populations de truite commune – Salmo trutta fario – sur le torrent du Bacheux (communes de Saint-Étienne-de-Cuines et Saint-Alban-des-Villards) ». L'idée est de réaliser un suivi actif de la population piscicole pour pouvoir distinguer la population naturelle de la population introduite, afin de mieux comprendre le fonctionnement du torrent et la part du recrutement naturel. Ce dans le but de produire des connaissances visant à améliorer le fonctionnement des ouvrages hydroélectriques et leur impact environnemental.

D'un point de vue budgétaire, l'engagement de la SEM sera supérieur au seul versement de la redevance, bien que le projet ait été retenu pour mécénat de la Fondation Caisse d'épargne Rhône-Alpes dans le cadre de son 3<sup>e</sup> appel à projets ciblant « des actions environnementales liées à l'eau, portées par des structures ou des organismes d'intérêt général ».

L'aire d'étude sera divisée en trois tronçons : amont de la prise d'eau, tronçon court-circuité, et aval de la restitution. Sur ces 3 tronçons seront réalisées des pêches électriques d'inventaire (une station par tronçon) visant à dresser un état des lieux de la population de truites communes et à suivre ses trajectoires. Des sondes enregistreuses de température seront implantées dans chacun des trois tronçons d'étude, la température étant un paramètre facile à suivre et jouant un rôle majeur sur l'élément aquatique en lui-même et sur les poissons.

Par ailleurs, pour avoir une démarche de suivi actif de la population, la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique propose de constituer un stock de poissons marqués : marquage des alevins déversés sur le tronçon amont et marquages des poissons capturés lors des pêches d'inventaire. L'analyse des données alors récoltées (démographie, déplacements observés, croissance...) permettra de mieux répondre aux questions de l'impact de l'équipement hydraulique d'un torrent, avec tronçon court-circuité. Un cahier des charges précise les conditions techniques de réalisation du projet, qui sera mené sur 3 années et sollicitera la participation des pêcheurs fréquentant le cours d'eau.

Au-delà du cas précis de l'aménage-

ment du Bacheux, les données acquises pourront être complétées par le développement d'une approche similaire sur le torrent du Merlet. De l'avis des différents partenaires (fédération de Savoie et producteurs d'énergie) le travail mené devra contribuer à « poser les bases objectives et constructives devant permettre de tendre vers un développement concerté et raisonnable des énergies renouvelables avec un impact environnemental et piscicole minimisé, sinon calculé et intégré par conception ».

### Études sur le Merlet

Sur le Merlet, de premières investigations (physicochimie, hydrobiologie, pêches) ont été lancées à l'automne sur le milieu aquatique. Le bureau d'étude Gay Environnement en a la charge, assisté de l'ingénieur environnemental de la société Nouvelles Énergies Hydrauliques (NEH). Quatre stations sont déterminées sur le torrent, tenant compte des changements de pente et de faciès : au niveau de la prise d'eau (en aval du verrou des Granges), à l'Échaut, en amont du pont des Perrières, au pont du Merlet.

Une pêche d'inventaire a été réalisée cet automne arrivant aux résultats suivants : aux Granges, aucun poisson n'a été capturé ; à l'Échaut, 6 poissons ont été capturés ; à l'aval de la Molletta 6 aussi ; et au pont du Merlet 9. Ce qui donne pour chaque tronçon les conclusions suivantes (la truite fario est la seule présente) : à l'Échaut : 453 poissons à l'hectare (soit 35,4 kg/ha) ; à la Molletta : 377 poissons à l'hectare (74,9 kg/ha) ; au pont du Merlet : 363 poissons à l'hectare (43,4 kg/ha).

L'Amicale des pêcheurs de l'Arc (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de La Chambre et d'Aiguebelle) doit aussi mener ses propres inventaires piscicoles sur le Merlet. Trois inventaires floristiques, 4 ou 5 faunistiques (recherches de papillons, oiseaux, batraciens, reptiles et chiroptères) doivent être réalisés au printemps et au cours de l'été, et l'inventaire des usages (eau des fontaines) précisé. Le protocole d'étude d'impact a été soumis à l'avis de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Voici les principales observations de celle-ci : il conviendra de justifier les choix techniques et environnementaux en

montrant que le projet concilie l'optimisation énergétique du cours d'eau tout en préservant les enjeux environnementaux les plus forts ; de réaliser une campagne de jaugeages pour valider la corrélation établie Bacheux – Merlet en termes de données hydrologiques ; de prévoir une concertation avec l'AFB pour la validation de la méthode de détermination du débit réservé ; d'assurer le transit des invertébrés dans le tronçon court-circuité par la mise en place d'une grille Coanda ; de procéder à une validation préalable des études sur la faune et la flore afin de parvenir à des propositions en matière d'évitement, de réduction et de compensation, sur une base partagée par tous les partenaires. Des mesures mensuelles de débit permettront de répondre à la nécessité d'être plus précis dans la comparaison Bacheux – Merlet et les études sur la faune et la flore seront effectivement soumises à l'AFB.

### De nouveaux actionnaires

Si les interlocuteurs physiques des communes de Saint-Étienne-de-Cuines et de Saint-Alban ne changent pas (MM. Frank Adisson et Jean-Éric Carré) pour les SEM Les Forces du Bacheux et Les Forces du Merlet, les actions de la société NEH (qui est le partenaire de la commune sans la SEM) ont été rachetées par la société Canodor, formée pour 33 % par la Banque des territoires (ex-Caisse des dépôts et consignations) et pour 67 % par la société Hydrocop, elle-même regroupement de 17 entreprises locales de distribution françaises qui sont la plupart du temps des régies, mais parfois aussi des sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité. Hydrocop cherche à accroître son potentiel de production électrique et a trouvé donc accord avec la Banque des territoires.

### Relation avec le collectif « Sauvons le Merlet » ?

Le collectif n'a jamais demandé à être reçu par la mairie de Saint-Alban. La réponse à son argumentation a été faite en janvier 2018. Une lettre lui a été adressée le 1<sup>er</sup> août 2018 lui demandant, si c'était en son pouvoir, de faire stopper les inscriptions murales mettant en cause de façon diffamatoire la probité des élus. Dans sa réponse (*lire ci-dessous*), le collectif a regretté ne jamais avoir été audi-

tionné. Je lui ai alors proposé une rencontre, qui aurait permis aussi de présenter le processus de pêche mené par Gay Environnement. Le collectif n'a pas souhaité y participer.

### Quel calendrier ?

En août 2017, le dossier de précadrage environnemental a été déposé. Avant et après son dépôt, deux rencontres ont eu lieu avec l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de La Chambre et d'Aiguebelle en présence de représentants de la fédération départementale de pêche. Le 22 septembre 2017, ce dossier a été accepté et une réunion publique a été organisée, aboutissant en particulier à retenir l'idée d'une implantation du bâtiment de la microcentrale au-dessus du pont du Merlet situé sur la RD 927E. En novembre 2017 le dossier a été accepté par le ministère de la transition écologique et solidaire. En janvier 2018 la SEM Les Forces du Merlet a été constituée. Une rencontre a eu lieu avec l'éleveuse présente dans la combe du Merlet le 15 mai 2018. Le projet a été retenu le 23 août 2018. Une seconde rencontre sur le terrain a eu lieu avec l'éleveuse pour envisager les façons de faire concorder la tenue du chantier avec ses impératifs professionnels.

L'année 2019 sera consacrée à la demande d'autorisation : étude technique, étude d'impact, élaboration de dossier, enquête publique. Si l'autorisation d'exploiter est obtenue, les travaux auront lieu en 2020-2021, pour une mise en service en 2022.

### Quels engagements financiers pour la commune ?

À la constitution de la SEM, l'apport de Saint-Alban a été de 18 537 euros. La société NEH s'est engagée à avancer tous les frais d'étude. Si l'autorisation d'exploiter est refusée, elle assumera seule cette charge avancée. Si elle est accordée, ces frais seront remboursés par la SEM après mise en service. Les charges d'investissement seront supportées essentiellement par l'emprunt dont NEH sera caution et complétées par un appel à financement participatif.

Jacqueline Dupenloup (\*)

(\*) Jacqueline Dupenloup est maire de Saint-Alban

## ■ TAGS CONTRE LE PROJET DU MERLET (SUITE ET FIN)

Au cours de l'été, des inscriptions étaient à nouveau apparues sur le muret le long de la RD 927, au lieu-dit le Paradis, contre le projet de microcentrale sur le Merlet mettant en cause la probité des élus dans ce dossier. Dans le numéro 185 du *Petit Villarin* (septembre 2018), nous avions publié des extraits de la lettre (affichée sur les panneaux et mise en ligne sur le site Internet de la commune de Saint-Alban) que Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, avait alors adressée à Christiane Quézel-Yoyon, porte-parole du collectif « Sauvons le Merlet », afin qu'elle demande « aux opposants à la microcentrale du Merlet de respecter les efforts faits par le département de la Savoie pour l'entretien de la route d'accès au col du Glandon, et d'utiliser les voies légales pour faire connaître leur argumentation ».

Mi-septembre (trop tardivement pour que nous en fassions état dans le même numéro)

nous avons appris que le collectif « Sauvons le Merlet » avait répondu (le 23 août 2018) au maire.

Sur les points précis des graffitis et de la mise en cause des élus, abordés par le maire dans sa lettre, cette réponse indique : « Selon vos sous-entendus et propos trompeurs, outranciers et de surcroît diffamatoires, l'expression démocratique et légale du collectif « Sauvons le Merlet » serait l'instigatrice de graffitis hostiles à votre projet de microcentrale sur le Merlet. Votre manie langagièrère révèle un stratagème machiavélique et tout à fait anti-démocratique pour nous réduire au silence ! En effet, pour essayer de neutraliser l'opposition à votre projet de microcentrale, vous vous servez de l'action regrettable de personne(s) (?) qui, en aucun cas, ne peuvent agir au nom du collectif « Sauvons le Merlet ». En inversant votre hypothèse, pourquoi, peut-être,

ne pas chercher le ou les auteurs parmi certain(s) adepte(s) de la microcentrale, qui sans scrupule ni vergogne, agirai(en) uniquement en espérant nous faire taire ; bien évidemment sans que, nous osons le supposer, vous en soyez ni l'auteure, ni même forcément informée ..., et selon votre [citation] « ... comme le droit français le stipule, tout inculpé bénéficie de la présomption d'innocence avant d'avoir été déclaré coupable ! » En réalité, les vrais responsables de ces graffitis ce sont les élus, dont vous en tête, qui s'acharnent et s'obstinent à vouloir réaliser un projet très contesté comme en attestent les 405 signatures spontanées ou recueillies par contact direct et regroupées à ce jour par le collectif. Ce ne peut être le collectif « Sauvons le Merlet » dont vous vous servez, là, comme d'un bouc émissaire et comme alibi à votre obstination sans laquelle, il n'y aurait sans aucun doute pas eu de graffitis ! »

## ÉLEVAGE

## « Aujourd'hui et d'urgence », les élus réclament un autre plan loup

Les prédateurs du loup ont été au cœur des 5<sup>es</sup> Rencontres de la montagne organisées le 6 octobre dernier à la salle des fêtes de Buis-les-Baronnies (Drôme) par l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR), en partenariat avec l'Association départementale d'économie de montagne et l'Association des maires de la Drôme. Objectif : tirer de nouveau la sonnette d'alarme sur l'accroissement « spectaculaire » de la présence du loup et ses conséquences sur l'économie des territoires ruraux.

Plusieurs élus étaient présents, dont Célia de Lavergne, députée (LRM) de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Drôme, et Marie-Pierre Monier, maire de Vinsobres et sénatrice (PS) de la Drôme.

À l'issue de cette journée un appel a été publié (« l'Appel de Buis-les-Baronnies ») intitulé : « Mettre fin à la pression insupportable des grands prédateurs, pour des territoires ruraux respectés et vivants ! »

Extraits.

### « Donner de l'avenir à nos territoires »

« Du Béarn à l'Aveyron, des Alpes-Maritimes aux Savoie, de la haute Provence aux Vosges..., une même volonté aujourd'hui s'affirme : donnons un avenir à

*nos territoires ruraux ! Gardons-les vivants, avec des espaces naturels ouverts et accessibles, entretenus par des agriculteurs et des éleveurs producteurs de produits de qualité, avec des commerces, des artisans, des services publics maintenus et renforcés, permettant de s'éduquer, de se soigner, de communiquer, comme on devrait le faire en France au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est une volonté de justice et d'égalité républicaine. Maintenant, il faut l'entendre et la respecter. (...) »*

### « Assez ! »

« Aujourd'hui et d'urgence, les conclusions de plus de 25 ans de présence des loups dans les zones d'élevage peuvent et doivent être tirées : les mesures prévues par le Plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage ne suffiront pas ! Il ne suffira pas de travailler à multiplier et améliorer les dispositifs de protection : chiens, clôtures, surveillance... alors même qu'ils ne parviennent plus à freiner les pertes.

« Aujourd'hui et d'urgence, il faut mesurer ce que ces dispositifs représentent comme contraintes pour les éleveurs, les bergers, les maires, responsables de la sécurité des biens et des personnes. Ils doivent tous, seuls, assumer une situation sur laquelle ils n'ont pas de prise.

« Dans des communes où randonneurs, touristes, habitants, éleveurs et bergers savaient pourtant vivre ensemble, les grands prédateurs poussent les élus à une question terrible : « Que devons-nous choisir dans nos montagnes et nos campagnes : pastoralisme ou tourisme ? »

« (...) Que devienne alors la cohésion économique et sociale des territoires, leur attractivité et leur développement économique ?

« C'est assez !

« Assez d'aveuglement sur les possibilités de cohabitation sereine entre les grands prédateurs et les troupeaux ; assez d'illusions sur l'apport des loups et des ours à la biodiversité ; assez de prise de risque pour une activité millénaire, le pastoralisme, menacé de disparaître ; assez de tensions pour ceux qui visitent nos territoires avec l'angoisse croissante de rencontrer des chiens de protection qui ne font pourtant que leur travail ; assez de mépris envers la parole des acteurs des territoires, des maires, des élus. »

### « Inverser la logique »

« Aujourd'hui et d'urgence, il faut inverser la logique. Maintenant, c'est sur les loups que la pression doit s'exercer : ils doivent retrouver la peur de l'homme et de ses troupeaux.

« Dans tous les territoires, le tir de défense doit être inscrit comme moyen de protection, préalable, systématique et inconditionnel, et non pas dérogatoire. »

« (...) Le déploiement des mesures de protection des troupeaux a de lourds impacts sur le multi-usage des territoires. Si l'on redonne aux loups la peur d'approcher les troupeaux, alors les chiens de protection retrouveront plus de tranquillité et géreront plus sereinement leurs contacts avec des visiteurs humains. Mais on ne peut continuer à multiplier toujours plus les chiens de protection, dans des territoires de plus en plus nombreux, sans que de nouvelles règles de rencontre ne soient collectivement définies entre tous les usagers et acteurs des espaces de pâturage. Afin d'en régir la fréquentation, une charte précisant droits et devoirs du visiteur comme de l'éleveur pastoral est devenue nécessaire, même si elle doit limiter la liberté absolue que certains revendront de trouver dans la nature. Les élus sont prêts à faire des propositions en ce sens. Dans tous les territoires, éleveurs et bergers doivent pouvoir faire appel à des lieutenants de louveterie au statut amélioré, à des brigades comparables à la 1<sup>re</sup> brigade de l'ONCFS composée de personnels formés et rémunérés, afin que la défense des troupeaux soit assurée dans des conditions de sécurité maximales (...) ». »

### « Revoir le statut de l'espèce »

« Aujourd'hui et d'urgence, il faut revoir le statut de l'espèce Canis lupus : son seuil de viabilité, fixée à 500 loups en France par le plan national d'action, est atteint ou en passe de l'être (lire ci-dessous). En 2018, en France et en Europe, le loup n'est plus une espèce menacée. Nous en appelons à ce que toutes les conséquences en soient tirées. »

## La tomme de Savoie voit... plus petit !

L'exploitation des Villarins (originaires du Châtelet) Marie Édith Bonnevie et Nicolas Rostaing-Troux, située à Valloire, est la seule des deux Savoie à produire des tommes de Savoie de petit format qui portent sur la croûte le sceau « Tomme de Savoie fermière ».

Cette production (en vente à Saint-Colomban au commerce du Prin Épicerie & Compagnie), a fait l'objet d'un article paru dans *Le Dauphiné libéré* le 12 décembre dernier.

Nous remercions Jean-François Casanova et Sylvain Muscio de nous avoir permis de reproduire article et photographie.

À l'heure de la course au gigantisme, où tout le monde vise plus grand, la tomme de Savoie, elle, voit plus petit. Avec un format entre 400 et 900 grammes, contre 1,2 à 2 kg pour l'indication géographique protégée (IGP) traditionnelle.

Depuis le printemps, une seule exploitation des deux Savoie s'est lancée dans cette production innovante, le GAEC de La Sabaudia, à Valloire.

Préalablement, Savoie (organisme de défense et de gestion de la tomme de Savoie) a fait valider par l'Union européenne cette nouveauté de la filière produite selon le même cahier des charges et dans les mêmes conditions que la tomme IGP traditionnelle.

À Valloire, à la ferme de Ladroit, à la tête d'une exploitation familiale de 50 bêtes (vaches tarines et montbéliardes), Marie Édith Bonnevie a été séduite par cette diversification de débouché, au point de convaincre son mari, Nicolas Rostaing-Troux. « Ça fait un produit différent de plus », argumente-t-elle.

Parmi les 25 tonnes annuelles de fromages fabriquées à la ferme, la « petite » demeure une production marginale, à côté de la tomme traditionnelle IGP (70 % du GAEC) ou à la raclette. Au même titre que les grosses tommes fermières de 7 kg qui ont eu du mal à s'imposer dans les assiettes, à leur début.

Pour l'heure, seuls deux supermarchés de Maurienne (parmi la quinzaine de clients du GAEC), la commercialisent. « De l'ordre d'une cinquantaine par mois, ce n'est pas encore entré dans les habitudes. Les gens du coin ne veulent pas des « portions ». Il n'y a pas eu de communication non plus », reconnaît Nicolas mais la saison hivernale, avec son afflux de touristes, va amplifier le phénomène.

« Le petit format est plus pratique à emballer et surtout à transporter, notamment pour ceux qui prennent le train. C'est plus intéressant, aussi, pour les personnes seules qui en veulent une entière plutôt qu'à la découpe. » Mais aussi sur les plateaux de fromages, où son marquage sur

la croûte du sceau « Tomme de Savoie fermière » demeurera lisible. Une vraie nouveauté qui n'apparaît pas que comme un « piège » à touristes.

Les deux Valloirains ont été les premiers consommateurs, goûteurs de leur cru. « La pâte est plus ferme que sur une grosse, mais c'est bon. Le format change le goût. La tomme affine plus vite, est plus goûteuse. »

Des perspectives qui ont convaincu Marie Édith Bonnevie et Nicolas Rostaing-Troux de consacrer 10 % de leur production au petit format cet hiver. « Des magasins locaux, en station, ou des coopératives, peuvent être intéressés. Pour une petite exploitation locale, c'est compliqué de travailler la saisonnalité. Il faut arriver à lisser la production à l'année », explique le fromager.

Un nouveau débouché permettra d'y arriver, d'autres producteurs vont suivre...

Jean-François Casanova



SYLVAIN MUSCIO / LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

### ■ BRÈVE

► DISTINCTION. Lasco, une tarine de 3 ans du troupeau d'Adrien Maurino, classée 3<sup>e</sup> de sa catégorie au concours général, a reçu le prix spécial « réserve meilleure mamelle » (« réserve » car elle est jeune) au salon agricole Terres gourmandes qui s'est déroulé les 1<sup>er</sup> et 2 décembre à La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie). Ce salon réunit tous les deux ans l'ensemble des filières agricoles et touristiques des territoires de Savoie Mont Blanc.

Le 6 décembre 2018, l'ONCFS a publié les résultats du suivi estival des populations de loups, établi par son réseau loup-lynx. Dans près de 960 communes de France, la présence des loups (réguilière pour 524 d'entre elles ou occasionnelle pour 434) est détectée. Un chiffre en augmentation de 13 % par rapport au suivi de sortie d'hiver 2017-2018. Ces résultats ont fait réagir l'USAPR : « Association d'élus, nous savons l'impact de cette présence sur les territoires, nous connaissons la gravité des problèmes qu'elle entraîne : souffrance animale, pastoralisme en danger, nouveaux conflits d'usage... Aujourd'hui, toutes les données émanant de l'ONCFS concernant les loups sont en forte hausse : le nombre de zones de présence permanente du loup passe de 72 à 85, le nombre de meutes de 57 à 74. Les 500 loups, objectif 2023 du Plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage, sont officiellement en passe d'être atteints en 2019. »

L'ONCFS indique travailler « d'ores et déjà pour être en mesure de nourrir les réflexions pour la révision des modalités de gestion si cette évolution se poursuit cet hiver ». Pour l'USAPR « Oui, il y a grande urgence à réviser les modalités de gestion, et les maires doivent être associés à cette réflexion. Il est grand temps aussi de s'interroger sur le statut des prédateurs dans notre pays, tel que fixé par la convention de Berne et la directive habitats faune flore. »

## SAINT-ALBAN

Séance du  
25 octobre 2018

Absent excusé : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le compte rendu de la réunion du 31 août 2018 est adopté (6 voix).

## 1 – Subventions 2018

Le conseil municipal attribue 100 euros à l'association Maurienne lutte (un enfant de Saint-Alban en est membre depuis 2 années) et 100 euros à l'association Patrimoine et culture. Ces deux associations présentent un caractère d'intérêt local et ces subventions, accordées pour un exercice budgétaire, n'engagent pas les exercices suivants. Une jeune fille de la commune a déposé en mairie un dossier pour obtenir une subvention à titre individuel (pratique d'une activité de karting). Des contacts sont en cours avec les services de l'État (« jeunesse et sports ») pour obtenir des renseignements sur cette activité avant réponse.

## 2 – Appartement communal

Suite au décès de Joseph Vannini, le logement n° 1, situé au-dessus de l'Auberge du Triandou, est libre. Avant sa remise en location, des travaux de rénovation sont programmés en novembre. Jacqueline Dupenloup rappelle le montant des loyers (hors charges) des autres logements de la commune : ancienne école du Premier-Villard, appartement 1 : 375,38 € et appartement 2 : 371,29 € ; ancien presbytère (appartement 4) : 364,79 €. Le conseil municipal fixe le montant mensuel du loyer de l'appartement communal n° 1 à 300 euros (hors charges) et le montant de la caution à un mois de loyer. Il indique que l'indice de référence du loyer correspondra à celui du trimestre de la date de signature du contrat.

## 3 – Agriculture

• Plan pastoral territorial (PPT). Ayant pris connaissance du diagnostic de la Société d'économie alpestre sur l'alpage de la combe du Merlet (document annexé à la convention plurian-

nuelle de pâturage) qui pointe le risque de fermeture du milieu sur les pentes menant au Triandou (secteur Buchedent et l'Échaut), et ayant examiné des propositions de travaux de nettoyage et de débroussaillage visant à regagner de l'espace pastoral, le conseil municipal valide (une abstention) le dépôt d'un dossier de réouverture pastorale dans le cadre du PPT porté par le Syndicat du pays de Maurienne, et autorise le maire à engager les démarches nécessaires afin que ce dossier soit retenu et bénéficie du montant maximal de subventions dans le cadre du PPT (70 % possible).

• Loups. Le conseil municipal est informé que les rencontres tenues les années précédentes au col du Glandon sur le dossier de la prédatation des loups ont eu lieu cette année à Buis-les-Baronnies (Drôme), le 6 octobre. Il en est issu un texte pointant l'importance du maintien de l'économie pastorale et des troupeaux pour des espaces ouverts ; l'insuffisance des mesures prévues par le plan loup 2018-2023 ; les difficultés posées par la multiplication des chiens de protection ; la nécessité de considérer le tir de défense comme un moyen de protection ; la nécessité d'accompagner les éleveurs dans l'exercice du tir de défense par des lieutenants de louveterie ou de personnels formés et rémunérés sur le modèle de l'actuelle brigade ONCFS ; la nécessité de revoir le statut de l'espèce *Canis lupus*, etc. Le conseil municipal adopte l'« appel de Buis-les-Baronnies » (lire page 9).

## 4 – Syndicat du pays de Maurienne (SPM)

Le 19 septembre 2018, le SPM a adopté des modifications statutaires : adhésion des 5 communautés de communes de Maurienne en lieu et place des communes ; transfert de nouvelles compétences des communautés de communes vers le SPM (Gémapl, éco-mobilité, établissement d'enseignement artistique de la Maurienne, financement du SPM par des contributions des communautés de communes). La 4C sera représentée par 10 titulaires et 10 suppléants. Le conseil municipal

approuve (3 voix pour, 2 contre, 1 abstention) la modification des statuts du SPM, et, déplorant le risque de perte de représentativité des petites communes, mandate Jacqueline Dupenloup pour être candidate titulaire au nouveau conseil syndical du SPM.

## 5 – Route du Monthyon

Le conseil municipal approuve la répartition des charges pour l'entretien et la réhabilitation de la route du Monthyon (*tableaux ci-dessous*) entre les communes de Saint-Alban et de Saint-Étienne-de-Cuines et la SEM Les Forces du Bacheux, répartition conforme aux discussions du conseil (réunion du 26 juin 2018).

## 6 – Emprunt de l'ex-CCVG

Le conseil municipal adopte la convention de répartition des anuités de l'emprunt de 350 000 euros contracté par l'ex-CCVG en mars 2011, à savoir : Saint-Colomban : 62,5 %, Sainte-Marie-de-Cuines : 25 %, et Saint-Alban : 12,5 %.

## 7 – Questions foncières

• Deux propriétaires ont émis le souhait de vendre à la commune, pour l'un, la parcelle située au Premier-Villard, section E n° 427 (110 m<sup>2</sup>), pour l'autre, une portion de la parcelle section M n° 1439 (30 m<sup>2</sup>) située au Frêne. Considérant que ces propriétés jouxtent une voie goudronnée (Le Premier-Villard) et un chemin rural (Le Frêne) et que leur acquisition pourrait permettre une amélioration future de la circulation piétonne ou automobile, le conseil autorise le maire à engager les négociations avec les propriétaires.

• Suite au déclassement de la portion de chemin rural située entre les parcelles section G nu-

méros 1216 et 1221 et section G numéros 1217 et 1220, après avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur (19 août 2018) qui estime la cession au propriétaire riverain « tout à fait opportune et judicieuse », le conseil municipal fixe le prix de cession à 15 euros le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et d'actes étant à la charge de l'acquéreur.

## 8 – Questions diverses

• Le syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux (Satése) de Savoie demande que soit tenu un manuel d'auto-surveillance du système d'assainissement de la commune pour chacun des secteurs suivants : Pied des Voûtes, Premier-Villard et Chef-Lieu. La commune doit s'engager à mettre en application et faire respecter les dispositions d'auto-surveillance décrites dans les manuels et répondant à la réglementation en vigueur. Elle doit aussi mettre en œuvre toutes les actions correctrices éventuelles. Le maire signera l'engagement proposé par le Satése en pointant néanmoins les difficultés d'exploitation et de gestion liées à la topographie de la commune.

• Depuis la rentrée scolaire 2018, les repas de l'école des Villards sont récupérés par l'agent des écoles à Saint-Étienne-de-Cuines où la société de restauration les dépose dans un frigo de la salle des fêtes. Jacqueline Dupenloup indique avoir attiré l'attention de la 4C sur l'iniquité de cette situation, spécifique à l'école des Villards, ainsi que sur les modalités de service des repas conditionnés en barquettes individuelles jetables.

• La commune va procéder au recensement de sa population

entre le 17 janvier 2019 et le 16 février 2019. Une première personne, sollicitée pour être agent recenseur, après avoir accepté, s'est rétractée. Nathalie Donda a accepté et suivra une action de formation le 20 novembre. Le conseil municipal fixe à 1 000 euros le salaire de l'agent recenseur, montant forfaitaire pour l'enquête et le traitement informatique des résultats. La commune recevra une compensation de 384 euros.

• Conformément au Code sur la propriété intellectuelle, toute diffusion de copies d'œuvres protégées doit donner lieu à une autorisation préalable et au versement d'une redevance annuelle établie en fonction des effectifs de la collectivité (agents et élus) susceptibles de réaliser, diffuser, recevoir ou accéder à des copies. Le conseil municipal est informé qu'à l'instar de la Sacem, le Centre français d'exploitation du droit de copie est habilité à autoriser les copies d'articles de presse et de pages de livres et leur diffusion. Montant de la redevance annuelle pour Saint-Alban (réduite de moitié pour 2018) : 150 euros HT.

• La commune va s'abonner au géoservice du conseil départemental qui permet le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

• Le conseil municipal prend connaissance de deux courriers parvenus en mairie : avenir du plan cadastral (évolution des missions des personnels compromettant sa mise à jour) ; dossier du Lyon-Turin ferroviaire avec le débat sur la possibilité de l'actuel tunnel ferroviaire du Mont-Cenis à absorber plus de trafic.

(Lire la suite page 11.)

Portions de route comprises entre :	Saint-Alban-des-Villards	Saint-Étienne-de-Cuines	SEM Les Forces du Bacheux
La Tourna et Le Villaret	100 %	0 %	0 %
Le Villaret et le pont des Reisses	20 %	80 %	0 %
le pont des Reisses et la prise d'eau de la SEM	15 %	60 %	25 %
le pont des Reisses et Le Monthyon	0 %	80 %	20 %

■ Tableau I. Route du Monthyon : répartition des dépenses d'entretien.

Portions de route comprises entre :	Saint-Alban-des-Villards	Saint-Étienne-de-Cuines	SEM Les Forces du Bacheux
Le Villaret et le pont des Reisses	20 %	80 %	0 %
le pont des Reisses et la prise d'eau de la SEM	5 %	15 %	80 %
le pont des Reisses et Le Monthyon	0 %	80 %	20 %

■ Tableau II. Route du Monthyon : répartition des dépenses de réhabilitation 2018.

## ■ BRÈVE

► TÉLÉPHONIE MOBILE. La commune de Saint-Alban est retenue comme site prioritaire à équiper d'un pylône de téléphonie mobile (liste nationale 2018). L'arrêté ministériel devait sortir avant Noël mais il y a 99 % de chances qu'il en soit ainsi. (Une 2<sup>e</sup> commune est retenue en Savoie : Saint-François-de-Sales). Ensuite un opérateur leader sera désigné. Il conduira les études radio à croiser avec les possibilités de terrain pour une implantation, sachant qu'il y a un aspect technique que les communes ne maîtrisent pas. Ceci concernera bien sûr la vallée des Villards dans son ensemble, avec ses deux communes. Si la vallée des Villards est en mesure de fournir un terrain viabilisé, l'opérateur sera obligé d'équiper sous 12 mois. Sans cela, le délai passerait à 24 mois. Prochaine étape donc : après désignation de l'opérateur leader, une réunion de travail entre l'opérateur, le département et les deux communes.

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**  
Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

   
**RENAULT MINUTE  
ETS ARLAUD**  
Vente de véhicules Neufs et Occasions  
Entretien toutes marques  
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage  
Assistance dépannage 24h/24  
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines  
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

   
**DARVES MULTI SERVICES**  
73130 Saint Alban des Villards  
Tous travaux Intérieur et Extérieur  
Bois de Chauffage  
06 27 01 10 57  
darveeric@gmail.com

  
**Les Gîtes Adélaïde**  
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN  
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.  
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée  
Chèques vacances - Connexion wi fi internet  
Tél. 06 12 32 09 15

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Alban

(Suite de la page 10.)

#### Séance du 14 décembre 2018

Absent excusé : Jean Bijasson.

Le compte rendu de la réunion du 25 octobre 2018 est adopté.

#### 1 – Action en justice

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du mémoire en défense que la commune entend déposer auprès du tribunal administratif de Grenoble suite à la requête en recours de Philippe Favario contre la commune pour un refus de permis de construire (28 juin 2018), autorise le maire (unanimité) à ester en justice pour défendre la commune.

#### 2 – Emprunts de l'ex-CCVG

##### • Emprunts

###### contractés avant 2008.

Ces emprunts (au nombre de deux) contractés pour le domaine skiable par l'ex-Communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) ont été transférés à la commune de Saint-Colomban et la commune de Saint-Alban doit donc en rembourser une part d'annuités. Le conseil municipal accepte les montants de ces remboursements au titre du 2<sup>e</sup> semestre 2018, soit 20 515,32 € en capital et 23,48 € en intérêts.

##### • Emprunts

###### contractés après 2008.

Ces emprunts sont au nombre de 3 et 2 concernent le centre équestre. Le conseil municipal accepte les montants des sommes dues aux communes de Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines, soit :

\* Emprunt de 342 000 euros (contracté en 2013). Une partie de cet emprunt (240 900 euros) a été affectée à la zone d'activités économiques de Sainte-Marie-de-Cuines et les annuités correspondantes sont donc prises en charge par la 4C. L'autre partie (101 100 euros) a été affectée à la construction du centre équestre situé à Sainte-Marie-de-Cuines. Le remboursement des annuités (prises en charge par les 3 communes de l'ex-CCVG pour 1/3 chacune) a été assuré par Saint-Colomban à l'extension du périmètre de la CCGV à la 4C puis, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, retransféré à Sainte-Marie-de-Cuines. Le conseil municipal accepte donc de rembourser à Saint-Colomban pour les années 2014 à 2016 incluses 6 178,34 € en capital et 3 171,32 € en intérêts, et à Sainte-Marie-de-Cuines, pour 2017 et 2018, 4 493,34 € en capital et 1 864,56 € en intérêts.

\* Emprunt de 350 000 euros (2011). Le conseil municipal accepte de rembourser, à hauteur de 12,5 % des annuités, cet emprunt (contracté pour financer des travaux de voirie et des achats de matériel) à Saint-Colomban soit pour les années 2014 à 2016 incluses 16 824,62 € en capital et 4 578,82 € en intérêts.

\* Emprunt de 500 000 euros (2013) pour financer le centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines. Le conseil municipal accepte de rembourser à la commune de Saint-Colomban pour les années 2014 à 2018 incluses, 43 892,43 € en capital et 25 353,99 € en intérêts.

Tous ces remboursements s'effectueront selon des conventions (adoptées le 29 avril 2016 et le 30 octobre 2018) strictement liées à la répartition des revenus de la taxe professionnelle entre les 2 communes villarriches, avant 2008.

#### 3 – Questions budgétaires

Le conseil municipal :

- valide une modification budgétaire pour transférer entre deux comptes le montant du remboursement du capital des emprunts dus à Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines (139 700 euros).

- autorise, conformément à la législation en vigueur, le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2019, soit 226 062,60 € au budget principal, 4 875 euros pour le commerce multiservice, et 12 500 euros pour la chufferie au bois
- approuve, sur proposition du comptable, l'admission en non-valeur d'une créance de 18,08 € détenue par la commune depuis 2012 et dont le montant est inférieur au seuil de poursuites.

#### 4 – Microcentrale du Merlet

Le conseil municipal est informé sur les études liées à ce projet (lire page 8). Par ailleurs, une visite a eu lieu sur le terrain avec l'éleveuse. Des propositions ont été faites afin de limiter l'impact du chantier sur l'activité pastorale. Enfin, le conseil municipal adopte (1 abstention : Gilberte Girard) le pacte d'actionnaires validé entre les actionnaires de la société d'économie mixte Les Forces du Merlet (SA au capital de 37 000 euros) dont le principal objectif sera la création et le suivi du fonctionnement de la microcentrale hydroélectrique du Merlet. Le capital de la société est réparti comme suit : Saint-Alban aura 50 % du capital plus une action, et la société Nouvelles Énergies Hydrauliques aura 50 % du capital moins une action.

#### 5 – Application

##### d'un arrêté de péril imminent

Jacqueline Dupenloup rapporte aux membres du conseil la situation d'urgence à laquelle elle a été confrontée, hameau du Chef-Lieu, voie communale du Mollard, avec une bâtie (limrophe de cette voie communale) appartenant à l'indivision Darves-Blanc Ulysse, Darves-Blanc Rosette épouse Cordel et Darves-Blanc Michel. Un arrêté de péril imminent a été émis le 20 novembre 2018 suite à un rapport d'expert, désigné par ordonnance du président du tribunal administratif de Grenoble, sur demande de la commune. Le maire rapporte les vaines démarches entreprises auprès des propriétaires et explique que, compte tenu de l'urgence de la situation, la commune a dû faire exécuter les travaux de couverture du toit afin de garantir la sécurité des riverains et des usagers de la voie, et propose que les frais correspondant soient mis à la charge des propriétaires, conformément à l'article 2 de l'arrêté de péril du 20 novembre 2018. Le conseil municipal décide (unanimité) que les frais engagés en raison de la dangerosité de l'immeuble seront réglés par la commune et le remboursement sera demandé aux propriétaires.

#### 6 – Gîtes communaux

Les travaux de réhabilitation de la mairie et des gîtes sont parfaitement suivis par le maître d'œuvre. Les réalisations de certains lots ont provoqué des retards qui ont impacté les autres entreprises, mais le chantier évolue cependant de façon satisfaisante. Le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour l'année 2019 (tarifs de lancement) : 270 euros par semaine, 40 euros pour la nuit, 70 euros pour 2 nuits successives, et 110 euros pour 3 nuits successives.

#### 7 – Questions diverses

- Le marché de déneigement signé en 2017 avec les trois prestataires extérieurs (Joris Bonnivard, Éric Darves-Blanc, Serge Darves-Blanc) se renouvelle par tacite reconduction du 15 novembre 2018 au 31 mars 2019 et du 15 novembre 2019 au 31 mars 2020, sauf dénonciation par une des parties. Chaînes du Holder et lame d'usure de l'étrave du Fendt ont été changées en début d'hiver
- Le conseil municipal nomme Chantal Frasse-Sombet, secrétaire de mairie, comme agent coordonnateur du recensement de la population 2019 et décide d'appliquer pour les indemnités de déplacement de l'agent recenseur les tarifs applicables aux agents de la fonction publique, sur présentation de la carte grise du véhicule utilisé par l'agent et de l'état déclaratif du kilométrage.

## ■ LES TRAVAUX DU SIVAV

Réunion du 26 novembre 2018.

Délégués villarins présents : Jacqueline Dupenloup, Annie Bordas, Arnaud Jansen-Frasse. Absent : Pierre-Yves Bonnivard (procuration à Arnaud Jansen-Frasse).

► **ESPACE TRAIL.** La commune de Saint-Sorlin-d'Arves travaille à la création d'un espace trail. Plusieurs parcours sont à l'étude. Un groupe de travail, réuni le 5 octobre dernier, a considéré que pour la qualité des itinéraires, certains des parcours envisagés seraient plus attractifs s'ils pouvaient emprunter des sentiers des communes voisines. Notamment sur Villarembert, Saint-Jean-d'Arves et Saint-Colomban-des-Villards (secteurs du barrage de Grand Maison et du col du Glandon). Les circuits étudiés utilisent uniquement des sentiers existants et, pour la plupart, entretenus par le Sivav (les autres l'étant par les communes). Les communes concernées sont favorables à ce projet qui nécessitera de poser des balises trail (semblables aux balises VTT) sur les poteaux de randonnées et d'informer les services techniques de cette implantation afin d'éviter les confusions et leurs retraits accidentels.

► **RÉHABILITATION DES SENTIERS.** Suite à l'appel à projet du département de la Savoie, le Sivav va déposer deux demandes de subventions pour deux projets en cours d'étude dont un est situé à Saint-Colomban. Il concerne une liaison piétonne d'environ 150 mètres surplombant la route RD 927 entre l'église et le Martinan. Les travaux (terrassement, drainage de la zone, enrobé permettant le passage des piétons, cyclistes et poussettes, pose de glissières de sécurité en bois) sont estimés à 63 000 euros TTC.

► **VALORISATION DU PAYSAGE.** Des projets de valorisation du paysage sont à l'étude au col de la Croix-de-Fer, à Villarembert et à Fontcouverte-La Toussuire afin de sensibiliser les promeneurs à l'intérêt et à la fragilité des zones humides par un parcours thématique ludique et d'information. Pour la zone du col de la Croix-de-Fer des explications plus « pointues » pourraient être données par la personne qui tient la permanence au chalet du col en juillet et août. L'objectif serait également de canaliser la fréquentation des lieux. Dans le même ordre d'idées, le Sivav se propose de créer des balades à thèmes aux alentours des bourgs ou des lieux de fréquentation. Les Villards seraient concernés par « un circuit « rando-croquis » et un circuit « patrimoine divers » à l'étude depuis 2018 ».

► **ARCHIVES.** La Cinémathèque d'images de montagne (Cimalpes) est un fonds d'archive de films amateurs et de documentaires professionnels sur l'alpinisme et la montagne, principalement français. Elle est située à Gap et constituée sous la forme d'une association loi 1901. Un partenariat a été passé entre le Sivav et la Cimalpes afin que le massif Arvan-Villard possède un espace dédié (à découvrir à l'adresse : <https://www.sivav.fr>).

► **ESPACE BELLEDONNE.** L'association Espace Belledonne a lancé une étude pour mettre en place un schéma directeur des activités de pleine nature en liaison avec les communautés de communes Le Grésivaudan, Grenoble-Alpes Métropole, de l'Oisans, Cœur de Savoie, Porte de Maurienne et 4C. Le Sivav, qui a participé à la rédaction du cahier des charges, s'est dit prêt à soutenir cette étude.

► **CCAS.** 20 personnes de Saint-Alban ont participé au voyage d'automne, en Italie (participation de la commune : 52 euros par personne, 26 euros à la charge des participants) Un regret : accessibilité de l'abbaye (la Sacra di San Michele) trop difficile pour certains visiteurs. Repas des aînés (13 octobre) : 24 personnes de la commune étaient présentes. Colis de Noël : conduits avec commande à *La Pasta* et à *La Montagne chocolatée* (Aurore Polet). Noël des enfants : 6 livres ont été offerts aux enfants d'âge maternel et primaire, et un au bébé né en 2018.

- École (lire page 12).
- Téléphonie mobile (lire page 10).

En fin de réunion, un membre de l'ACCA de Saint-Alban demande que l'association puisse être associée à l'enquête faunistique menée sur le torrent du Merlet, dans le cadre des études préalables à l'implantation de la microcentrale. Une personne demande des tarifs préférentiels pour les habitants de la commune aux gîtes des Jouvières.

**VERNIER Frères**

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44  
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sols  
5, rue des Alouettes 74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

## SAINT-COLOMBAN

Séance du  
12 octobre 2018

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz et Arnaud Jansen-Frasse (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du conseil du 7 septembre 2018.

## 1 - Finances

• Suite aux nouvelles recettes et dépenses provenant de la répartition des emprunts de l'ex-CCVG entre Saint-Colomban, Saint-Alban et Sainte-Marie-de-Cuines (délibération du 7 septembre 2018), le conseil municipal approuve des modifications budgétaires : 53 989 euros en fonctionnement et 107 000 euros en investissement.

• La création du pumptrack bénéficiera d'une subvention de 40 000 euros du Sivav qui devrait couvrir les études et le terrassement du terrain. Ce dernier doit être réalisé à l'automne et l'enrobé au printemps 2019 en même temps que la signalétique. L'enrobé et la fourniture de la signalétique seront à la charge de la commune. Le conseil municipal accepte de prendre en charge ces coûts au-delà de la subvention du Sivav à hauteur de 40 000 euros maximum. Les factures TTC seront demandées au Sivav pour que la commune puisse récupérer la TVA. Par ailleurs, le Sivav sera interrogé quant à l'assurance et à l'entretien de cet équipement.

• Le conseil municipal accepte une avance de trésorerie du département de la Savoie pour une coupe de bois au Courty (forêt située entre Bellecombe et Prerond), avance remboursable entre l'association des communes forestières de Savoie et les communes.

## 2 - Personnel communal

• Secrétariat. Pierre-Yves Bonnivard présente aux conseillers les changements à venir au sein du service administratif avec l'arrivée d'Aline Désirest le 15 novembre prochain (*lire Le Petit Villarin numéro 185, septembre 2018*), mutation qui nécessite la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial. Les postes administratifs inoccupés seront supprimés lors du prochain conseil municipal après avis de la commission administrative paritaire. Le contrat de Chantal Pierron, qui formera Aline Désirest, est prolongé jusqu'au 31 mai 2019. Le conseil municipal approuve la création de cet emploi d'adjoint administratif territorial.

• École publique. Suite au retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre dernier, le temps de travail de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) de l'école passerait à temps non complet de 30 h 50 minutes annualisées par semaine. Pour cela le conseil municipal décide la suppression de l'emploi à temps complet d'Atsem et la création d'un l'emploi à temps non complet d'Atsem.

## 3 - Gîtes communaux

• Le conseil municipal est informé du projet de mise en gérance pour un an des gîtes de la caserne (5 appartements) et le Semibus (1 gîte) jusque-là gérés par l'OT (*lire page 14*).

• Pierre-Yves Bonnivard indique au conseil municipal qu'il n'a pas reçu de propositions pour réévaluer les tarifs de location des gîtes. Patrick Martin-Fardon répond que le sujet n'a pas été mis à l'ordre du jour des précédents conseils municipaux. Le maire rappelle que les élus qui suivent des dossiers spécifiques peuvent se rapprocher du secrétariat afin d'indiquer les sujets qui doivent être débattus. Néanmoins, aucun changement n'est prévu pour les locations à la se-

maine, et le conseil municipal approuve (1 voix contre : Patrick Martin-Fardon) une augmentation de 20 euros par personne pour les locations au mois.

## 4 - Questions diverses

• À partir de cette année, ce sont les communautés de communes qui adhèrent au Syndicat du pays de Maurienne (SPM) à la place des communes, et les représentants ne seront plus communaux mais communautaires ; certaines communes ne seront donc pas représentées. Le conseil municipal approuve (Gilbert Pautasso, Cédric Émieux et Patrick Martin-Fardon étant contre) les nouveaux statuts du SPM qui prennent en compte ces changements.

• Le conseil prend connaissance du dispositif proposé par l'OT Espace Glandon aux hébergeurs touristiques pour promouvoir des gîtes des deux communes. Le coût de l'adhésion pour la commune de Saint-Colomban, qui possède plus de 50 lits touristiques, serait de 200 euros. Le conseil approuve cette adhésion.

• Le conseil municipal adopte une convention avec la SPA de Savoie pour que les chiens errants sur le territoire de la commune soient mis en fourrière (77,20 €).

• Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'Association nationale des élus des territoires touristiques pour un an, le temps de voir ce que peut apporter cette association qu'aucun élus ne connaît.

• La compétence du transport scolaire dépend désormais de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce service est exceptionnellement maintenu cette année bien que les effectifs ne soient pas suffisants. Si ces effectifs sont inférieurs à sept élèves l'année prochaine, ce service sera suspendu pour le collège et pour le primaire (*lire ci-dessus*). Le conseil municipal décide de demander à la région Auvergne-Rhône-Alpes ce qu'elle propose à la place compte tenu qu'il n'y a plus d'internat au collège de Sainte-Étienne-de-Cuines.

• Paravalanches de Fremezan. Alors que ces travaux (qui ont commencé) faisaient l'objet d'une subvention de l'État de 65 %, le conseil départemental de Savoie a indiqué à la commune l'existence d'une subvention « free » de 15 % qui permettrait de porter l'aide initiale à un taux maximal de 80 %. Une demande a donc été déposée pour obtenir une subvention de ce type. Par ailleurs, le 25 octobre, si les conditions météorologiques le permettent, une visite de chantier des paravalanches de Fremezan et une reconnaissance aérienne du couloir d'avalanche de Lachenal seront

## ■ ÉCOLE : DES INQUIÈTUDES POUR LE TRANSPORT

Les deux maires des Villards ont réuni le 21 décembre les parents des actuels collégiens, des élèves de primaire et des enfants nés en 2017 et 2018. Dans un horizon rapproché, sans doute faudra-t-il trouver des solutions pour les transports scolaires puisque le nombre fatidique de 7 élèves qui conditionne le maintien d'une ligne quotidienne de car, tant pour le collège que pour le primaire, pourrait ne pas être atteint en 2019, tant pour l'une que pour l'autre des deux lignes.

Par ailleurs, les Villardins ne cachent pas leur souhait de trouver un fournisseur autre que la société API pour la restauration scolaire qui, pour l'instant, n'a pas fait preuve de prestations adaptées tant aux petits enfants qu'aux périodes écolaires (repas peu adaptés à des enfants, quelques erreurs de livraison).

Quant aux effectifs de l'école (11 élèves), s'ils paraissent justifier son maintien, il est certain qu'ils frôlent – et ce depuis plusieurs années – le seuil de fermeture. Les deux maires ont réaffirmé qu'ils « n'anticiperaien pas sur une suppression d'école et ne prendraient pas la responsabilité d'imposer chaque jour à de jeunes enfants des Villards des trajets vers Cuines comme le suggère, depuis plusieurs années aussi, l'Education nationale ».

effectuées conjointement avec le RTM de Savoie et des Villardins connaisseurs des lieux.

• Crue du Glandon. L'expertise du pont de Lachal débutera le 16 octobre 2018. Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre adressée conjointement par la 4C et le SPM à la société Shéma (qui exploite la retenue de Lachal) pour connaître les travaux qu'elle a effectués et proposer une réunion pour savoir ce qui sera entrepris par la suite.

• Le conseil municipal prend connaissance des remerciements adressés aux élus et aux services techniques de la commune par le comité d'organisation des Six jours de pétanque.

• Répertoire électoral unique. Suite à des changements législatifs concernant le système électoral, 3 conseillers municipaux doivent être désignés pour siéger dans la commission de contrôle. Cédric Émieux, Marcel Malburet et Philippe Martin-Cocher sont désignés.

• Philippe Martin-Cocher signale le vol d'un timon sur une remorque à la déchetterie. Si la pièce n'est pas remplaçable, la remorque sera inutilisable. Du matériel est à récupérer dans les locaux de l'ex-CCVG : photocopieur, imprimantes et scanner. Il faudra sans doute faire appel à un archiviste.

En fin de réunion, Martine Paret-Dauphin signale que le bassin du Chef-Lieu fuit de toute part et qu'il faudrait le réparer avant l'hiver et le gel (réponse : l'entreprise Jamen, actuellement sur la commune pour d'autres travaux, sera contactée).

Marie-Christine Carrara signale une fuite sur la RD 927 avant l'embranchement du hameau des Roches (réponse : ce point est à traiter avec le TDL puisque ça touche la RD). Elle demande également s'il est prévu de fournir des sacs en plastique pour ramasser les excréments des chiens (réponse : il n'est pas prévu de mettre en place des distributeurs de sacs comme cela peut exister en ville. Ce problème est constaté surtout en hiver avec la présence des saisonniers dans les gîtes. Ainsi le chemin d'accès à la maison de Jacky Communal ait été recouvert de 37 excréments à la fin de l'hiver 2017-2018 et le nettoyage a été effectué par les agents du service technique. Le maire en appelle à la responsabilité de chacun). Marie-Christine Carrara propose ensuite d'embellir les panneaux d'affichage communaux avec décoration et peinture (réponse : attendre la fin de leur entretien pour entreprendre leur décoration), et demande aux conseillers municipaux de parler plus fort pendant les séances.

Enfin, Brigitte Maurino s'inquiète de la situation de Thierry Martin-Cocher avec ses moutons (réponse : en août, des élus, Philippe Martin-Cocher entre autres, se sont occupés de la tonte des bêtes pour des raisons d'urgence sanitaire ; cependant la commune ne peut pas intervenir trop loin dans la vie privée des personnes bien que cette situation soit suivie de près par une partie des élus).

(*Lire la suite page 13.*)

## Contrôle de la qualité de l'air

Quelques habitants du Premier-Villard se sont étonnés de la présence d'un petit camion, posé dans le pré communal situé au nord de l'ancienne école du hameau. Il s'agit tout simplement d'une petite station de mesure de la qualité de l'air déposée par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, association loi 1901, observatoire agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes. Les mesures porteront sur les particules en suspension, PM10 (de diamètre inférieur à 10 µm) mais également sur les PM2,5 (de diamètre inférieur à 2,5 µm) provenant en majorité de la combustion à des fins énergétiques de différents matériaux (bois, charbon, pétrole), du transport routier (imbrûlé à l'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement, des pneumatiques...) et d'activités industrielles très diverses (sidérurgie, incinération, chaufferie).

À Saint-Colomban, une station de ce type devait être installée avant la fin décembre sur un terrain situé au Clos, près du plan d'eau.

Les mesures de ces contrôles devraient être consultables sur le site [www.atmo-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.atmo-auvergne-rhone-alpes.fr), sauf si la téléphonie mobile villarinchaise incapable de transmettre les données...

## ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie  
Location Matériel TP  
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr

Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

## JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martain

73130

SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenis  
MERCRIDI : Hermillon  
JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines  
VENDREDI : Epierre  
SAMEDI : St-Etienne-de-Cuines  
DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30  
[www.larecreart.com](http://www.larecreart.com)

## SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin- Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

[www.savoie-encheres.fr](http://www.savoie-encheres.fr)

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Colomban

(Suite de la page 12.)

#### Séance du 31 octobre 2018

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz et Arnaud Jansen-Frasse (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Le conseil municipal (une absence : Arnaud Jansen-Frasse absent à cette réunion) approuve le compte rendu de la réunion du 12 octobre 2018.

#### 1 – Finances

• Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire numéro 4 pour prendre en compte les travaux en Fremezan (augmentation de crédits de 145 000 euros), l'attribution d'une subvention supplémentaire à l'EPIC du domaine skiable (augmentation de 100 000 euros) et la régularisation de terrains au plan d'eau (augmentation de 8 000 euros). Soit un mouvement de crédits de 253 000 euros.

• Le conseil municipal approuve le montant des échéances que la commune de Saint-Alban doit rembourser (20 538,80 €, soit un tiers du montant des échéances) pour le second semestre 2018.

#### 2 – Personnel communal

• Après l'avis favorable de la commission administrative partielle du centre de gestion, le conseil municipal approuve la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe qu'occupait Cécilia Mitka au secrétariat de la mairie. Il n'y a donc plus d'emplois vacants dans le tableau des emplois de la commune. À compter du 15 novembre 2018, le secrétariat sera constitué de Chantal Pierron (temps partiel en intérim), Aymeric Perona (temps complet de 35 heures hebdomadaires), Aline Désirest (nouvellement recrutée, temps complet de 35 heures hebdomadaires). La commune a par ailleurs engagé une procédure de licenciement de Cindy Varesano pour insuffisance professionnelle qui prendra effet le 6 novembre 2018.

• Pierre-Yves Bonnivard explique au conseil municipal la nécessité d'adopter une délibération de principe permettant le recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement des agents qui seraient momentanément indisponibles afin d'assurer la continuité du service public. Il donne comme exemple le recrutement de Chantal Pierron en intérim suite au départ de la précédente secrétaire et l'urgence d'assurer l'ouverture et le fonctionnement de la mairie. Marcel Malburet demande à partir de combien de temps d'arrêt

d'un agent, le recrutement pourrait se faire. Le maire répond que c'est surtout une question de réactivité en fonction des besoins de la commune et qu'une fois recruté, l'agent peut être prolongé en remplacement si nécessaire. Par exemple, la réactivité doit être beaucoup plus rapide aux services techniques en hiver en cas de neige, ou immédiate au service de l'école pour assurer la cantine des enfants. Le conseil municipal approuve cette démarche.

• Le conseil municipal reconduit le contrat de Bruce Vely (services techniques) jusqu'au 30 novembre 2018 pour des coupes de bois, en novembre, avant l'arrivée de la neige.

#### 3 – Biens « sans maître »

Suite à une demande de la préfecture, la commune a engagé une procédure pour incorporer les biens présumés « sans maître » dans le domaine communal. Bien que cette procédure et la liste des parcelles concernées aient fait l'objet des mesures de publicité réglementaires, aucun propriétaire ne s'est manifesté. Le conseil municipal décide donc l'incorporation de ces biens dans le domaine communal, en propriété privée, et approuve l'arrêté à prendre.

#### 4 – Immobilier

La société Savoie stations ingénierie touristique (SSIT) propose une mission d'accompagnement pour la rénovation des lits de La Perrière. Cette mission, qui se différencie de l'adhésion à Affiniski, société spécialisée dans la rénovation des meublés touristiques privés ou publics, comprend deux phases : une étude de faisabilité basée sur six critères, puis les travaux de rénovation. Coût de l'étude : 23 500 euros HT. Gilbert Pautasso souligne le manque de description de l'offre, juge les propositions trop vagues et considère que cela manque de sérieux et de technicité. Patrick Martin-Fardon demande lui s'il n'y a pas une sorte de double facturation compte tenu que la commune adhère déjà à Affiniski. Le maire répond que SSIT et Affiniski, bien que dirigées par la même personne, sont deux sociétés distinctes. L'adhésion de la commune à Affiniski permet aux propriétaires de meublés de bénéficier de conseils. Philippe Martin-Cocher reconnaît que le descriptif n'est pas très détaillé mais que c'est une question de délai et que la commune n'a pas réellement le choix. Le conseil municipal approuve (une voix contre : Gilbert Pautasso) cette mission de la SSIT pour la rési-

dence de La Perrière dont le contrat de gestion actuel (Patrick Barnay, gestionnaire) prend fin en septembre 2019. Un appel à candidatures sera lancé mais à ce jour, quatre candidats dont M. Barnay se sont déjà fait connaître. Dans cette optique, la rénovation de La Perrière sera financée soit par la commune soit par le prochain gestionnaire.

#### 5 – Tour de l'Avenir

Le conseil municipal accepte la proposition des organisateurs du Tour de l'Avenir pour être village de départ dans l'édition 2019 (*lire ci-dessous*).

#### 6 – Questions diverses

• Après expertise (16 octobre dernier) la structure du pont du Moulin est intacte mais la réfection des garde-corps et des barrières de sécurité est nécessaire avant sa réouverture à la circulation. Pour assurer la durabilité de l'ouvrage, il est recommandé d'améliorer son étanchéité et les enrochements.

• Atmo France (section Auvergne-Rhône-Alpes), fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air en France, sous tutelle du ministère de l'environnement, souhaite installer une remorque laboratoire pour mesurer la qualité de l'air à Saint-Colomban durant toute l'année 2019. Marcel Malburet propose un emplacement situé face au front de neige (compteur électrique à proximité). Gilbert Pautasso propose lui son terrain au Châtelet. Il est décidé de recevoir Atmo France pour trouver le meilleur emplacement (*lire page 12*).

• Les Rencontres de la montagne ont eu lieu à Buis-les-Baronnies (Drôme). Le conseil municipal approuve le texte qui a été publié par l'USAPR à l'issue de ses travaux (*lire page 9*).

## TOUR DE L'AVENIR 2019

### Saint-Colomban, départ de la dernière étape

La 56<sup>e</sup> édition du Tour de l'Avenir se déroulera du 15 au 25 août 2019 en dix étapes, entre Marmande et Le Corbier. La dernière étape (25 août) partira de Saint-Colomban pour rejoindre Le Corbier après 79,1 km de course. Cette possibilité d'être village de départ a été proposée au conseil municipal qui a accepté (le 31 octobre) en avançant comme argument « *qu'en terme de logistique et de temps de travail du personnel communal, un départ d'étape serait moins compliqué à mettre en place qu'une arrivée d'étape* ».

Dans la discussion, suite à une question posée par Cédric Émieux qui s'est dit « *déçu par les retransmissions télévisées de l'édition 2018 qui se sont révélées très en deçà de celles annoncées par l'organisation* », on a appris que le budget « *serait de 10 000 euros pour la commune auxquels il faudrait ajouter les frais indirects liés à l'organisation de l'étape* ».

Philippe Martin-Cocher a fait remarqué que la commune pourra demander une subvention à la 4C, comme Saint-François-Longchamp qui en a obtenu une pour organiser, l'été prochain, une arrivée du tour de Savoie. Gilbert Pautasso, lui, s'est dit inquiet « *de la notoriété croissante des lacets de Montvernier qui font de l'ombre au col du Glandon* ». Le maire a conclu la discussion en affirmant que la commune « *est en position de force vis-à-vis des organisateurs du Tour de l'Avenir suite à l'excellente organisation de l'arrivée finale de l'édition 2018* », et en remerciant une fois encore les bénévoles qui ont participé à la réussite de cet événement sportif.

core, la commune n'a jamais cessé ses relations avec la Satvac. Il rappelle les différentes invitations faites à tous les exploitants pour des événements majeurs de la commune, auxquelles la Soremec a répondu présent.

• Gilbert Pautasso demande quel est la position de la commune pour le fleurissement 2019. Philippe Martin-Cocher indique que pour obtenir le label « 1<sup>re</sup> fleur » il faut commander les fleurs courant novembre selon un thème défini en amont avec l'aide de l'Agence alpine des territoires (Agate). Il précise que les fleurs ne représentent qu'une partie de la note pour le label et que le mobilier urbain est tout aussi important. Pour le maire l'objectif reste l'obtention du label « 1<sup>re</sup> fleur ». Il propose de solliciter une mission auprès d'Agate (230 euros). Le conseil approuve. Le maire souligne ensuite les difficultés de stockage des associations et donne l'exemple de La Fine équipe dont le matériel est dans la salle Jeannolin qui doit être libérée pour décembre conformément au contrat avec Patrick Barnay.

• Le conseil décide de vendre une banque réfrigérée (ancienne boulangerie) dont le système de réfrigération est détérioré. • Patrick Martin-Fardon se dit surpris du coût (12 000 euros TTC) de la réfection du mur de soutènement du cimetière, et demande si la commune a eu des informations quant à la récupération de la TVA pour le pump-track. Sur le coût du mur du cimetière, Marcel Malburet demande à Patrick Martin-Fardon de transmettre les coordonnées des entreprises qui pourraient éventuellement refaire à meilleur coût ce mur qui se dégrade depuis plusieurs années. Le maire rappelle à Patrick Martin-Fardon que le coût comprend aussi la mise en sécurité des tombes qui sont contre le mur. Il l'invite à se rendre compte sur place. Sur la récupération de TVA, la commune n'a pas eu d'éclaircissements. Enfin Patrick Martin-Fardon souhaite savoir si le RTM de Savoie produira un rapport suite à la reconnaissance hélicoptère du secteur avalancheux de Lachenal. Réponse : oui (des mesures de sécurité devront être prises sur ce secteur courant 2019).

En fin de réunion, Joël Nicolas indique qu'il a recensé des parcelles à déboiser pour éviter la prolifération de la végétation à Lachenal. Le maire demande que la liste de ces parcelles soit communiquée à la mairie pour identifier leurs propriétaires et solliciter leur accord comme cela a été fait entre le Martinet et Lachenal.

(Lire la suite page 14.)

**Ambulances FLAMMIER**  
VSL - TAXIS 4 à 8 places  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne  
**04 79 59 80 01**

**Laurent MARTIN-COCHER**  
Chauffage - Sanitaire - Climatisation  
Solaire - Énergies renouvelables  
Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

**CHIANALE FILS**  
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie  
Reproduction de toutes clés  
Gaz Butane - Propane - toutes marques  
Vente de ferré au détail  
Camping-gaz  
73130 St-Étienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

**Intermarché**  
Ste Marie de Cuines  
à 10 km de la vallée des Villards  
Intermarché vous accueille en non-stop du lundi au samedi de 8 h30 à 19 h30 et le dimanche matin de 9 h à 12 h.  
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 13.)

### Séance du 30 novembre 2018

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz et Patrick Martin-Fardon.

Le conseil municipal approuve (une abstention : Arnaud Jansen-Frasse absent à cette réunion) le compte rendu de la réunion du 31 octobre 2018.

#### 1 – Domaine skiable

- Tarifs des secours. Le conseil municipal prend connaissance des frais de secours sur le domaine skiable de Saint-Colomban proposés par les exploitants (ÉPIC de Saint-Colomban, Soremet et Samso qui l'exploitent), pour la saison d'hiver 2018-2019. L'ÉPIC étant engagé pour s'aligner sur les tarifs de la Soremet (demande du conseil municipal du 8 décembre 2017), une augmentation est appliquée sur les horaires impliquant du personnel. Pour les secours hors-piste, le conseil municipal propose 1 000 euros pour la zone 4 et 300 euros pour une heure d'intervention en dameuse. Les tarifs pour le transport des blessés font l'objet d'une convention chaque hiver avec Roux ambulances, Vanoise ambulances et SAF Hélicoptères. Les frais de secours du SDIS, restent inchangés car une convention a été signée pour 3 ans (303 euros annuels). Le conseil municipal adopte l'ensemble de ces tarifs.

- L'ÉPIC est régulièrement sollicité pour des privatisations de pistes notamment en dehors des heures d'ouverture du domaine skiable. Pour lui permettre de réserver des pistes sécurisées et balisées, le conseil municipal approuve la délégation du domaine skiable de Saint-Colomban, de la commune à l'ÉPIC. Les tarifs de ces privatisations seront définis directement par l'ÉPIC. Gilbert Pautasso trouve que cela pourrait valoriser le soutien de la commune en plus des subventions attribuées aux associations comme le Club des sports des Villards en permettant de réserver une piste pour des entraînements par exemple.

- Le conseil municipal reconduit pour 2018-2019 le loyer hivernal (1 000 euros chauffage compris) du local utilisé par l'École du ski français de Saint-Colomban.

#### 2 – Finances

Le conseil municipal :

- adopte la décision modificative n°6 qui concerne la section investissement (12 000 euros) ;
- accepte la participation financière des inscrits au voyage en Italie organisé par le CCAS de Saint-Alban et de Saint-Colomban en septembre dernier (26 euros par personne) ;
- approuve la participation financière de la commune au remboursement des cartes de transport scolaire sur la base d'une répartition 2/3 pour Saint-

Colomban (soit 513 euros) et 1/3 pour Saint-Alban. Au sujet de l'école, Gilbert Pautasso demande si la commune possède de nouveaux éléments sur les menaces de fermeture de l'école par l'inspecteur d'académie. Réponse : la commune n'a pas reçu de courrier ou d'éléments nouveaux sur ce sujet. Cependant, le problème va se poser pour le maintien des transports scolaires (*lire page 12*) ;

- décide l'achat d'une cloche de 11 cm (300 euros) à l'occasion du 12<sup>e</sup> comice agricole de Mauvrière (26 mai prochain à Bessans) ;
- alloue une subvention de 340 euros à la chorale La Villarine au titre de l'année 2018.

#### 3 – Gîtes communaux

Le conseil municipal donne en gérance 6 gîtes à Lachenal à la société « À la Croisée des chemins » (*lire ci-dessous*).

#### 4 – Questions diverses

- Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'Institut des risques majeurs de Grenoble (80 euros).

- Retenue de Lachal. L'étude lancée à l'automne 2017, après les crues du 8 août, est terminée. Le sujet était l'analyse de l'évolution du lit du Glandon. Ces conclusions seront dévoilées lors d'une réunion à la préfecture. Marcel Malburet indique que l'étude demanderait des précisions sur l'exploitation par Shéma pour éventuellement reprendre le tracé de la retenue. Après la crue du 5 août 2018, une étude a été demandée par le préfet concernant le fonctionnement de la prise d'eau. Gilbert Pautasso voudrait que la commune vérifie les arbres aux abords du Glandon pour éviter qu'ils ne soient charriés lors d'une prochaine crue. Enfin, la mairie a reçu les remerciements de la famille Bellot-Champignon pour la transmission de l'information de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune.

- Le conseil municipal décide de prendre en charge la sonorisation (650 euros) et le ménage (100 euros) de la salle des fêtes pour le réveillon du 31 décembre organisé par le club des sports.

Marcel Malburet, contrarié que la commune prenne en charge le ménage, souhaite que les comptes de la soirée soient communiqués à la municipalité.

- Le 20 août 2019, une cérémonie sera organisée en hommage aux maquisards du col du Glandon, comme convenu à l'issue de celle organisée en 2014 par Saint-Colomban, Saint-Alban, Vaujany et Allemont.

- Le site Internet de la commune (adresse : st-colomban-des-villards.fr) est de nouveau régulièrement alimenté d'informations utiles pour les habitants de Saint-Colomban (coupures d'eau, de route, etc.).

- Gilbert Pautasso attire l'attention sur la demande de l'associa-

tion La Fine équipe (association qui ne demande pas de subvention mais qui s'investit beaucoup pour la commune) qui cherche un local, et propose de mettre à sa disposition la salle de réunion à l'ex-CCVG. Le maire répond que la commune ne peut pas mettre à disposition une salle pour une seule association car toutes les associations en demanderont également une (c'est déjà le cas pour plusieurs d'entre elles). Il indique que cette association a déménagé son matériel dans la salle des associations (dans le bâtiment de l'ex-CCVG au Martinan).

- Four communal. Gilbert Pautasso évoque son financement par l'association Patrimoine et Culture qui devait payer la moitié des travaux. Finalement le conseil municipal décide que l'association ne financera que 5 000 euros seulement (*lire page 6*). Une manière pour le conseil municipal de saluer les efforts fournis par l'association qu'il remercie d'avoir lancé le projet : c'est un atout touristique important et le four est utilisé par d'autres associations villarines.

- Office de tourisme. Le conseil municipal prend connaissance du contenu des discussions en cours avec la 4C concernant l'office de tourisme (OT) Espace Glandon. Aujourd'hui, le personnel de l'OT correspond à 2,8 personnes à l'année. En se basant sur les évolutions des trois dernières années au niveau de la fréquentation, une hausse des visites est enregistrée en hiver et en été avec un personnel constant en nombre (de 3 100 à 4 100 personnes l'hiver et de 3 600 à 5 100 personnes l'été). Le besoin de personnel se fait surtout ressentir en été mais cet hiver, le site Internet nécessite une mise à jour et une refonte complète. La 4C propose donc de financer le site Internet et une personne en plus pour la saison estivale pendant 2 mois. L'objectif pour l'OT sera de diminuer le temps de travail et ainsi faire moins d'heures en saison. Les liens entre l'OT et les remontées mécaniques de Saint-Colomban doivent également se resserrer. Gilbert Pautasso estime que la démarche est inversée : ce serait à la 4C d'indiquer la marche à suivre depuis le transfert de la compétence tourisme.

- Impôts. Suite aux questions

### ■ « GILETS JAUNES » VILLARINS

Début décembre, face aux revendications des « gilets jaunes », l'Association des maires ruraux de France a lancé un appel pour que les maires « écoutent, enregistrent et fassent remonter l'information, sans prendre parti, sans juger, sans contredire... ». Le 8 décembre, les maires de Saint-Alban et de Saint-Colomban ont ouvert une permanence de 9 heures à 11 heures. Résultat : aucune contribution à Saint-Colomban et 5 à Saint-Alban.

Plusieurs questions émergent dans les écrits recueillis à Saint-Alban :

- celle de l'isolement en milieu montagnard (« On n'est pas nombreux, donc pas de transport en commun. Mais on est loin de tout, pharmacie, poste, docteurs, commerces, cinéma... et la voiture est obligatoire. ») renforcé par les difficultés de connexion téléphonique et Internet, et « c'est encore plus compliqué avec la neige ». « On ne peut pas nous répondre uniquement : « vous n'avez pas bien réfléchi avant de venir vivre ici » ».

- celle de l'emploi : « Accepter certains emplois (auxiliaire de vie scolaire, accompagnement d'élèves en situation de handicap), 24 heures par semaine, 700 euros nets, ne permet pas de cumul d'emplois mais ne permet pas de vivre non plus. L'idée que les gens se plaignent au chômage est une idée fausse. La compétence professionnelle des personnes n'est plus prise en compte. Une personne écartée du travail va être contrainte d'accepter des emplois non plus en fonction de ce qu'elle sait faire ou de ce qu'elle apporte, mais en recherche exclusive de moindre précarité. » Et de demander de recréer des emplois publics dans les zones rurales.

- celle du pouvoir d'achat, qui se retrouve fortement parmi les quelques habitants des Villards qui, sans venir écrire dans le cahier, ont participé régulièrement aux rassemblements de « gilets jaunes » à Cuines ou Saint-Michel (« C'est toujours aux mêmes qu'on demande des efforts, on n'en peut plus. ») avec, dans le cahier, une inquiétude perceptible même chez une retraitée de catégorie sociale moyenne : « Jusqu'où les pensions de retraite vont-elles continuer à baisser ? » Enfin des propositions citoyennes arrivent, avec la demande de référendums d'initiative citoyenne ou de votations comme en Suisse, mais aussi les lignes suivantes : « Pour les secteurs les plus en crise il faut envisager des États généraux de défense ou de refondation, pour l'école, la santé, l'hôpital, les services publics, la ruralité, l'industrie. »

Enfin, l'idée fortement exprimée nationalement d'une démission du président de la République arrive en termes courtois et teintés d'humour : « Si M. le président de la République pouvait avoir l'amabilité de démissionner ! »

que se posent des habitants à propos de l'augmentation de la taxe foncière, Marcel Malburet indique que cette augmentation ne vient pas de la commune de Saint-Colomban (son taux est identique à celui de l'an passé) mais de la 4C. Par ailleurs la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères prélevée par la 4C s'ajoute également au montant total. En fin de réunion Martine Paret-Dauphin revient sur le déménagement de La Fine équipe, pour indiquer que le bon rangement de l'association a permis un déplacement rapide du matériel constitué bien souvent des dons des Villarins. Elle attire l'attention du conseil municipal sur l'état de la salle des associations : elle est humide et une odeur de moisissure désagréable envahit la salle.

Gérard Mugnier souhaite connaître la date

de réouverture du pont du Moulin (réponse : on est en attente de devis pour les barrières et le dossier est suivi par l'assurance de la commune). [N.D.L.R. : le pont a été rouvert à circulation le 24 décembre 2018.] Gérard Mugnier demande également si le relais de télévision implanté près du gîte des Moulins (ancienne école de Lachal), qui n'a plus lieu d'être, sera démonté (réponse : la commune va se renseigner auprès du propriétaire de cette antenne, et ce pourrait être une piste pour l'implantation du nouveau relais de téléphonie mobile).

### Vœux municipaux

La municipalité de Saint-Alban présentera ses vœux à la population le 26 janvier 2019 à 11 heures au Triandou. Celle de Saint-Colomban présentera les siens le même jour à 18 heures à la salle des fêtes.

## SAINTE-COLOMBAN

### Six gîtes communaux mis en gérance

À l'issue de l'appel à concurrence publié dans le *Dauphiné libéré* (18 octobre) pour la gestion des gîtes de la Caserne (5 gîtes) et du gîte Le Sembuis, tous situés à Lachenal, une seule offre est parvenue en mairie, celle de la société « À la Croisée des chemins », dirigée par Mme Muriel Roemer, qui proposait trois modalités de paiement : un montant fixe annuel de 14 320 euros (calculé en fonction de la surface totale louée : 358 m<sup>2</sup>), un montant basé sur le fonctionnement actuel de l'office de tourisme, une participation à la rénovation de certains appartements en échange d'un tarif préférentiel pour la location gérance. Le conseil municipal a choisi (30 novembre) le versement d'une somme annuelle fixe de 14 320 euros (paiement par trimestre et l'électricité à la

charge de la gérante). Cette délégation est attribuée pour l'hiver 2018-2019 et l'été 2019 avec obligation d'ouverture minimale du 21 décembre 2018 au 31 mars 2019 et du 28 juin 2019 au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ce qui revient implicitement à laisser tomber le mois de juin... Âgée de 39 ans, Muriel Roemer est originaire de Mulhouse. Crée en 2017, sa société « À la Croisée des chemins », domiciliée à Ferrette (68), est spécialisée dans « l'hébergement et l'organisation de séjours, y compris pour des personnes handicapées et/ou âgées, de classes de découvertes, d'activités en plein air ». Depuis deux ans, Mme Roemer contribuait au remplissage de La Perrière et cherchait à investir à Saint-Colomban dans le tourisme et l'immobilier.

## INTERCOMMUNALITÉ

« Au cœur de la vallée de La Maurienne, le territoire de La Chambre s'interroge sur de nouveaux périmètres territoriaux. » Dans un article publié dans l'*Éco Savoie Mont Blanc* (numéro 41, 12 octobre 2018), Raphaël Sandraz présente les interrogations qui pèsent sur l'avenir de la Communauté de communes de l'ex-canton de La Chambre (4C) en donnant la parole à Bernard Chêne, Christian Rochette et Pierre-Yves Bonnivard, respectivement, président, et vice-présidents de la 4C. Nous remercions l'auteur et la direction de l'*Éco Savoie Mont Blanc* de nous avoir permis de reproduire cet article. Pour être complet, côté villarin, nous avons ajouté le point de vue de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban et membre du conseil communautaire de la 4C.

## La Chambre en réflexion

Connu pour ses stations de ski alpin (Saint-Colomban-des-Villards, l'une des portes d'entrée du domaine relié des Sybelles, et Saint-François-Longchamp, connecté au domaine de Valmorel) et de ski de fond (avec la zone nordique de Montaimont), le territoire de La Chambre n'est pas qu'un V de passage pour mordards et cyclos, entre les cols du Glandon et de La Madeleine. Ce pays, passé en 2017 de quatorze à douze communes dont trois dépassent la barre des 1 000 habitants, conjugue son économie entre stations et industries, et porte une histoire intercommunale épique.

Au-dessus de l'Aura, immense création artistique fédérative imaginée et assemblée par l'association Solid'Art à flanc de montagne, l'intercommunalité fut en effet d'abord une stratégie. Le 2 janvier 2002, la Communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) succédait au district de la vallée des Villards qui regroupait les communes de Saint-Alban-des-Villards et de Saint-Colomban-des-Villards. Les deux municipalités percevaient dans cette création l'évident intérêt d'alléger l'écrémement de recettes fiscales que promettait l'État aux collectivités isolées, enrichies par la présence d'ouvrages hydroélectriques, à l'instar du barrage de Grand Maison.

Rejointe en mars 2007 par la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, la plus petite intercommunalité du département de Savoie s'attachait alors au déneigement, aux écoles, à la gestion des infrastructures communes et, surtout, au dynamisme de son tourisme à travers un office de promotion.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, réforme territoriale à l'appui, les onze autres communes du canton de La Chambre ont été « invitées », bon gré, mal gré, à rejoindre la Communauté de communes de la vallée du Glandon, en vertu de l'arrêté préfectoral de mai 2013 gommant toutes les communes isolées. Rebaptisée dès le conseil communautaire du 7 janvier 2014, la Communauté de communes du canton de La Chambre (4C) modifiait alors ses statuts et adoptait les compétences obligatoires de l'aménagement de l'espace (dont l'accompagnement des projets agricoles et l'aide à l'installation) et du déve-

loppement économique (dont l'information touristique) et optait pour la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie, le logement, les équipements culturels, sportifs et scolaires ainsi que l'action sociale. La nouvelle intercommunalité reprenait par ailleurs les dépenses de fonctionnement du collège implanté à Saint-Étienne-de-Cuines.

« Ce démantèlement fut si lourd qu'il aura fallu quatre ans pour venir à bout de l'ensemble des démarches administratives », pointe Pierre-Yves Bonnivard. Le maire de Saint-Colomban-des-Villards et ancien président de la CCGV, l'un des plus jeunes de Savoie puisqu'alors âgé de 26 ans, ne remet pas en question cet « élargissement qui semblait évident, sur le bassin de vie », mais parle d'une certaine précipitation. « Depuis ça fonctionne, mais les trois communes d'origine y ont laissé de l'énergie et des compétences, et ont eu des difficultés à expliquer à leurs populations ce rapide agrandissement. »

Christian Rochette reconnaît lui aussi une bataille « homérique » pour aboutir à la 4C. « En bons Gaulois, nous étions réfractaires car heureux de notre situation. Lorsque l'État a imposé les intercommunalités, il nous a proposé en Maurienne soit la création de deux intercommunalités, soit un maintien de cinq entités sur le fondement des seuils de populations introduits dans la loi », souligne le maire de Saint-Rémy-de-Maurienne et ancien président de la 4C. Défendant alors le principe de cinq intercommunalités, l'élu regrette en revanche « que l'État ait imposé d'absorber l'économie et l'aménagement du territoire, alors que les dotations ont fondu et que notre contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a augmenté de 38 % entre 2014 et 2018. Et je ne parle pas de la taxe sur les ordures ménagères où jadis les communes pouvaient intervenir ».

La marche au galop ne s'est pas ralentie depuis. En mars 2015, le canton de La Chambre s'est dissous dans celui de Saint-Jean-de-Maurienne puis, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune nouvelle de Saint-François-Longchamp a vu le jour en remplacement des communes de Saint-François-Longchamp, Montaimont et Montgellafrey.

Toujours plus grand, toujours plus rassemblé ? Tel serait donc l'avenir du territoire de La Chambre ?

Christian Rochette le pense désormais. Ardent défenseur de cinq intercommunalités en 2014, il s'est rallié à la certitude qu'il faut désormais anticiper des décisions d'État qui ne manqueront pas d'imposer des fusions. « Avec les questions de l'eau et de l'assainissement que certaines communes ne faisaient pas payer, bientôt le plan local d'urbanisme intercommunal, notre petite communauté de communes de douze communes va manquer de moyens pour assumer ces nouvelles compétences », redoute celui qui vient de démissionner de la présidence communautaire pour rester premier vice-président et ainsi « [s]occuper du futur », avec Porte de Maurienne et Cœur de Maurienne Arvan.

Conscient que plusieurs « petits villages de notre territoire » veulent conserver leur indépendance et disent non à tout rapprochement, le maire de La Chambre est lui partagé. Une fusion avec les communautés de communes Porte de Maurienne (Aiguebelle) et Cœur de Maurienne Arvan (Saint-Jean-de-Maurienne) le laisse perplexe. « Pour commencer, il ne semble pas intéressant d'imaginer deux communes nouvelles d'une rive et de l'autre d'ici la fin de ce mandat : La Chambre, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Martin-sur-La-Chambre et Saint-Avre d'une part ; Saint-Étienne, Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Rémy-de-Maurienne d'autre part. Ce serait une première marche avant d'envisager plus grand, afin aussi de rassembler nos forces pour conserver les moyens que l'État nous retire progressivement », propose Gérald Durieux. Quant à la pratique de l'intercommunalité, l'élu privilégie « une seule entité à l'échelle de la vallée pour éviter de créer deux unités qui ne tiendraient pas le même discours, même si ce concept risque fort d'être chronophage et de reposer la question du statut de l'élu local ». Et le maire de conclure : « Dans tous les cas, il convient que toute démarche de regroupement ou de fusion soit partagée avec les habitants. »

Ce n'est pas gagné !

Raphaël Sandraz

## ■ INCIVILITÉS DANS LE CANTON

Suite aux incivilités constatées dans certaines communes de la 4C, les élus communautaires ont adressé une lettre aux habitants intitulée : « Bien vivre ensemble et halte aux incivilités ».

« (...) Des actions et des exactions sont commises au quotidien sur notre territoire, engendrant des conséquences déplorables comme notamment : des milliers d'euros dépensés par les communes pour réparer les dégradations ; un climat d'insécurité permanent pour la population ; une image ternie par les médias (...) et un effet repousoir pour celles et ceux qui projettent de s'installer sur notre territoire (...) ; des parents inquiets qui assument pour l'instant les conséquences des actes délictueux et qui doivent prendre connaissance de l'effet désastreux de la situation ; des élus excédés qui finissent par envisager des mesures toujours plus fortes pour endiguer le mal. (...) Avant de tomber dans la répression systématique, les élus de la 4C ont décidé d'étudier, pour les générations plus jeunes, des actions en partenariat avec des éducateurs de rue et l'extension des arrêtés municipaux interdisant les regroupe-

ments nocturnes dans des lieux à risque. Et si cela ne donnait aucun résultat, de demander à la gendarmerie de sévir dans toutes les communes du territoire et de verbaliser sans état d'âme. »

## ■ BRÈVE

► BRACONNAGE. Le 1<sup>er</sup> octobre dernier le tribunal d'Albertville a condamné à trois mois de prison avec sursis et interdiction de chasser durant 3 ans, les trois braconniers qui avaient abattu une biche dans la nuit du 13 au 14 octobre 2014 au-dessus de Lachal (en Platerre), près de la route départementale (*Le Petit Villarin* numéro 170, décembre 2014). Quinze jours après ce jugement, des coups de fusil(s) ont été entendus à Lachal dans la nuit du 13 au 14 octobre 2018, et une biche a été retrouvée le lendemain au pied de Nondère, près de la route départementale, à quelque 120 mètres du lieu du braconnage qui venait d'être jugé.

**Bernard Chêne**, président de la 4C, maire délégué de Saint-François-Longchamp :

« Je suis favorable au rapprochement de notre intercommunalité avec celles d'Aiguebelle et de Saint-Jean-de-Maurienne car, aujourd'hui, le désengagement de l'État et ses pressions nous handicapent pour poursuivre seuls. À l'origine de la fusion des trois communes de Saint-François-Longchamp, je suis convaincu qu'il faut faire de même en plaine. Je me suis rapproché des présidences de Porte de Maurienne et Cœur de Maurienne Arvan pour évoquer la question tel que le pronostique le Syndicat du pays de Maurienne. Même si nos enjeux et nos atouts diffèrent, nous devons aller vers l'essentiel : conserver notre main-d'œuvre et nos familles sur un territoire où la démographie progresse. Mes détracteurs m'opposent la perte d'identité des villages, mais, sans anticipation, nous rendrons les armes sous dix ans. Je considère qu'il nous faut solder la question avant le 31 décembre 2019. »

**Pierre-Yves Bonnivard**, vice-président de la 4C, maire de Saint-Colomban :

« Il est clair que communes de montagne ou de fond de vallée diffèrent. Dans la vallée des Villards comme à Saint-François-Longchamp, les priorités tiennent à la sécurité, au tourisme et aux décisions de la station. En plaine, les réflexions parlent autoroute, desserte ferroviaire et grandes zones d'activité. Aussi suis-je réticent à toute commune nouvelle tant les modes de gestion entre Saint-Colomban, commune de haute montagne, et Saint-Alban, village de montagne, sont distincts. En revanche, l'intercommunalité doit savoir mutualiser ce qui peut l'être. D'où mon souhait de revisiter la compétence tourisme. Son abandon fut une absurdité, renvoyant aux communes ce que la loi NOTRe allait finalement imposer aux communautés de communes. Il y a sur ce sujet matière à amplifier les collaborations entre bas et haut. Quant à fusionner avec les EPCI de Saint-Jean-de Maurienne et Aiguebelle, ce n'est pas idiot, mais il faudra du temps et de la précision. »

**Jacqueline Dupenloup**, membre du conseil de la 4C, maire de Saint-Alban :

« La seule question à se poser est : pourra-t-on mieux vivre dans nos territoires de montagne avec des structures intercommunales agrandies ? leurs habitants auront-ils plus de services, plus d'emplois, plus de bonheur à vivre dans nos petites communes ? À cette question-là, l'expérience me fait répondre par la négative, sauf à mener un combat de chien pour se faire entendre et respecter. Le choix spontané d'une intercommunalité élargie sera-t-il, spontanément, de se tourner vers les territoires où la voirie, les réseaux, les dessertes diverses, ont un rapport prix/nombre d'habitants fort peu concurrentiel ? La tendance actuelle va exactement à l'inverse : pas assez d'habitants, on ferme la poste. Pas assez d'élèves, on ferme l'école. Et on regroupe. Le critère de rentabilité domine. On économise la dépense publique en rognant sur ce qui fait la richesse humaine des territoires. Avec cette règle du jeu, dans les grands regroupements, les plus petits sont perdants. »

## NAISSANCES

- Le 4 août 2018 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Louison**, fils de Françoise **Darves-Blanc** et Nicolas **Revol** (Le Plan-champ), petit-fils de Marie-Louise (+) et Ulysse **Darves-Blanc** (l'Église), et de Martine **Verlhac** et René **Revol**, et arrière-petit-fils d'Élise (+) et Esprit (+) **Darves-Blanc** (l'Église) et de Colette (+) et Jean (+) **Verlhac**.
- Le 13 septembre 2018 à Montpellier, de **Brayden**, fils d'Éléa et Jason **Paret-Gris**, petit-fils de Corinne Hilaire et Bernard **Paret-Gris**. Bernard **Paret-Gris** est l'arrière-petit-fils de Joseph **Paret-Gris** (+) (Martinan).
- Le 18 septembre 2018 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Paul**, fils de Sandie **Martins** et Étienne **Chaix**, petit-fils de Manuel et Murielle **Martins**, et arrière-petit-fils de Jeanne (+) et Joanny **Darves** (l'Église).
- Le 6 octobre 2018 à Alto Paraiso de Goias (Brésil), de **Tunupa**, fils d'Anaïs

**Thiéry** et Bruno **Martin de Souza**, et petits-fils de Claire **Martin-Cocher** et Joël **Thiéry** (+) (Lachal).

## DÉCÈS

- De M. René **Émieux** (Lachenal), le 1<sup>er</sup> août 2018 à Jacob-Bellecombe (87 ans).
- De M. René **Favre-Bonté** (Les Roches), ancien adjoint au maire de Saint-Colomban, le 10 novembre 2018 à Saint-Jean-de-Maurienne (91 ans) (*lire ci-dessous*).
- De Mme Denise **Aldebert** (Le Châtelelet), le 18 novembre 2018 à Villeneuve-lès-Maguelone (95 ans).
- De M. Louis **Frassé** (Lachenal), le 27 novembre 2018 à Saint-Jean-de-Maurienne (87 ans). Ancien combattant d'AFN, Louis **Frassé** a servi au Maroc de 1951 à 1953.
- De Mme Aline **Favre-Bonté** née **Favre-Teylaz** (Les Roches), le 8 décembre 2018 à Saint-Jean-de-Maurienne (86 ans).

## DISPARITIONS

## Aline et René Favre-Bonté

Les disparitions d'Aline et René Favre-Bonté, à un mois d'intervalle, ont jeté la consternation bien au-delà des Roches où leur maison, donnant sur la place, près du lavoir, était comme une permanence toujours ouverte pour nombre de Villarins.

Originaire du Martinan, mais ayant passé la plus grande partie de sa vie aux Roches après son mariage avec Aline Favre-Teylaz en 1952, René Favre-Bonté était le doyen des Villarins qui résident à l'année à Saint-Colomban.

Doté d'une mémoire précise et sûre, il répondait toujours avec un souci étonnant du détail aux questions qu'on lui posait sur les Villards d'autrefois, ses familles, ses fratries, les classes, les faits divers, la vie des hameaux qu'il connaissait bien, lui qu'on sollicitait souvent naguère pour tuer les cochons ou pour habiller les défunt... Sur la vie municipale aussi qui l'a très tôt intéressé au point d'y participer durant près de 20 ans.

Le 8 mars 1959, à 32 ans, René Favre-Bonté est élu conseiller municipal sur la « liste républicaine d'entente communale » conduite par Jacques Paret-Dodon, qui sera maire, et sur laquelle se trouvent entre autres Francis Martin-Fardon, Gaston Bozon-Vialle, Jean-Baptiste Émieux, Gaston Rostaing-Troux, Séraphin Martin-Cocher, Séraphin Bellot-Mauroz... Cette équipe se représente en ordre dispersé aux élections de 1965. La liste de Francis Martin-Fardon et de René Favre-Bonté est battue. Jacques Paret-Dodon est réélu maire. Mais en 1971, René Favre-Bonté est élu conseiller municipal, puis réélu en 1977, devenant pour deux mandats consécutifs adjoint au nouveau maire Francis Martin-Fardon. Des mandats marqués notamment par la réalisation d'une

vingtaine de gîtes communaux, l'ouverture de la boulangerie du Prin, la construction de la salle des fêtes. Non réélu en 1983, René Favre-Bonté cesse alors de s'impliquer mais continue à s'informer. Pierre-Yves Bonnivard : « *Bien que très discret, dans les discussions qu'on pouvait avoir avec lui on pouvait repérer des conseils fort utiles.* »

Comme l'a souligné Gilbert Pautasso à la sépulture d'Aline Favre-Bonté, « *Aline et René resteront comme les derniers paysans – je dis paysans plutôt qu'agriculteurs car ce mot est plus joli, il contient en lui le mot pays – à avoir travaillé la terre comme cela se faisait au siècle dernier.* »

Dès que l'aube blanchissait, le coyer (étui où l'on glisse la pierre à aiguiser) à la ceinture, la faux et les *marteuleurs* (petite enclume et marteau pour battre la faux) sur l'épaule, René Favre-Bonté arrivait sur le pré à faucher avec Jean, son fils, disparu en 2005. Le foin coupé, il fallait alors défaire les andains au râteau et étendre l'herbe pour qu'elle sèche. La tourner. Quand elle était sèche, il fallait en faire des brassées qu'on plaçait sur les cordes du bâton pour faire un ballon, puis une dizaine de ballons, et enfin la *linthola* (toile de sac carrée, munie de cordes au quatre coins dont deux à *treuils*, dans laquelle on mettait le foin restant)... Transportés aux Roches avec le chariot, ces ballons étaient montés, sur le dos, au *solar* où ils étaient défaits... Et puis il y avait les labours, les semaines, les récoltes et les soins à donner au bétail.

Aline et René Favre-Bonté auront ainsi répétés jusqu'au bout de leur vie, de manière constante, épuisante, les gestes d'une société agraire séculaire que les 40 dernières années ont balayée.

## BRÈVES

► **VIE PAROISSIALE.** Du 6 janvier au 31 mars 2019, toutes les messes auront lieu à La Chambre, le dimanche à 10 h 30. Le 6 mars, la messe des Cendres (qui sera également la messe des familles) sera dite à La Chambre (18 h 30). Faute de prêtre disponible, il n'y aura pas d'office à Montaimont le 20 janvier, jour de la Saint-Antoine patron de la chapelle du village. — (C. Mayoux.)

► **L'ALMANACH SAVOYARD.** « *Choisir la destination de notre tournée annuelle a été simple comme un coup de fil. En l'occurrence, celui passé à un lecteur suite à sa lettre nous invitant à venir découvrir la petite vallée des Villards au passé si riche qu'elle mériterait une visite de l'Almanach. Intéressés, nous l'appelons. Une voix à l'accent provençal nous répond. Faux numéro ?* » La suite est à lire dans l'édition 2019 de l'*Almanach savoyard* qui consacre un article de 10 pages à la vallée des Villards. Depuis sa création en 1948, cette revue (intitulée alors *L'Almanach du vieux savoyard*) a publié quatre articles concernant les Villards : « Les Ardoisières en pays de Savoie » (1948), « Le costume des Villards (Saint-Colomban et Saint-Alban) » (1969), « Le costume de la vallée des Villards » (1993), « Les ramoneurs » (1999).

## 14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire » (fin)

- Jean-Baptiste Joseph **Rostaing-Troux** (Valmaure, né à Aubagne, 22<sup>e</sup> RI), le 1<sup>er</sup> octobre 1918 à l'hôpital de Francheville-le-Bas (Rhône) d'une grippe infectieuse contractée en service (ce qui paraît relever de la grippe espagnole qui fit plus de 400 000 victimes en 2 ou 3 ans en France) (27 ans).
- Léon Édouard **Quézel-Bonjean** (Le Bessay, brigadier au 202<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne, 23<sup>e</sup> batterie), le 12 octobre 1918 dans l'ambulance 3/13 à Bonvillers (Oise) suite à une broncho-pulmonie contractée en service (26 ans).
- François Alexandre **Cartier** (Lachenal, 2<sup>e</sup> classe au 159<sup>e</sup> RI, 3<sup>e</sup> bataillon, 10<sup>e</sup> compagnie), le 12 octobre 1918 à Staden (Belgique) (20 ans).

• Joseph Émile **Favre-Trosson** (Valmaure, 2<sup>e</sup> classe au 85<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde), le 18 octobre 1918 à l'hôpital mixte de Vitry-le-François (Marne) de broncho-pulmonie grippale (28 ans).

• Alphonse Édouard **Quézel-Yoyon** (et non Quézel-Bonjean comme gravé sur le monument aux morts) (Le Bessay, 2<sup>e</sup> classe au 260<sup>e</sup> RI), le 5 novembre 1918 à Monastir (Serbie) de maladie contractée en service (36 ans).

• Joseph **Jamen** (Le Monthyon, 2<sup>e</sup> classe au 2<sup>e</sup> RI colonial), le 7 novembre 1918 à Saint-Étienne-de-Cuines des suites de ses blessures de guerre reçues le 25 septembre 1915 à Sonain (balle au poignet) puis le 24 mars 1916 dans la Somme (commotion cérébrale et psychique par explosion de mines) (28 ans).

• Pierre **Chaboud-Crouzaz** (Premier-Villard, caporal au 22<sup>e</sup> bataillon de chasseurs), le 26 novembre 1918 à l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice des suites de blessures de guerre reçues le 29 septembre 1918 en Champagne (27 ans).

• Jean-Baptiste Benoît **Favre-Tissot** (Lachenal, 2<sup>e</sup> classe au 22<sup>e</sup> bataillon de chasseurs), le 15 décembre 1918 à Saint-Colomban de la grippe espagnole (30 ans). [Jean-Baptiste **Favre-Tissot** est arrivé au corps le 3 août 1914. Blessé le 26 août à Saint-Dié (Vosges), il a été réformé le 7 octobre 1915 pour atrophie de la jambe gauche. Il est décédé le même jour que sa mère et son fils, de la même maladie.]

► **SONT ÉGALEMENT** inscrits sur le monument aux morts de Saint-Colomban, au compte de l'année 1918, deux Villarins qui sont morts en 1919 :

• Étienne Alexandre **Favre-Bonté** (Lachenal, 2<sup>e</sup> canonnier conducteur, 13<sup>e</sup> régiment d'artillerie de montagne), le 9 février 1919 à l'hôpital militaire permanent de Sidi Abdallah Ghiat (Maroc) de maladie contractée au front (30 ans).

• Benoît Théophile **Martin-Rosset** (Martinan, né à Montpellier, 1<sup>er</sup> groupe d'aérosation), le 22 août 1919 à Biebrich (Allemagne, suicide) (22 ans).

► **ENFIN**, toujours sur le monument aux morts de Saint-Colomban, et pour l'année 1918, figurent les noms de deux Villarins pour lesquels nous ne possédons aucun renseignement : Joseph Benoît **Combet** et Hilarion **Émieux**.

## LE PETIT VILLARIN

## PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

## SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

## COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

## ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

## COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

## MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

## ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

## SOMMAIRE

NUMÉRO 186  
DÉCEMBRE 2018

## PAGES 2 ET 3 :

- Ouverture du domaine skiable.
- Clément Girard, directeur de l'ESF.
- Point de vue du maire de Saint-Colomban.

## PAGE 4 :

- Stations : fréquentation à la baisse.
- Commémorations de 11-Novembre.

## PAGE 5 :

- Lettres d'un poilu.
- Patrimoine et culture. • La Fine équipe. • Les Amis des Villards.

## PAGE 6 :

- Le Sou des écoles.
- Le club des sports. • Téléthon.
- Vers la création d'un géoparc ?

## PAGE 8 :

- Ouvrages hydroélectriques : études environnementales et piscicoles.

## PAGE 9 :

- Pour un autre plan loup.
- Des tommes de Savoie plus petites.

## PAGES 10 à 14 :

- Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

## PAGE 11 :

- Les travaux du Sivav.

## PAGE 12 :

- École. • Contrôle de l'air.

## PAGE 14 :

- « Gilets jaunes ». • Gîtes en gérance.
- Politique : La Chambre en réflexion.

## PAGE 16 :

- Carnet. • Carnet du centenaire (fin).
- Disparitions.

Pour publication dans *Le Petit Villarin*  
les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.